



Rapport d'activités **2017**



TRÉMÈGE

Le rapport d'activité constitue la photographie des actions menées par l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour l'année 2017, année de création et de mise en place. À ce stade, il traduit déjà les compétences mises en œuvre et les énergies déployées pour que cette « jeune » communauté de destin puisse prendre toute sa place. C'est la démonstration d'une volonté commune : **travailler pour le bien de tous.**

Bien sûr, ce document ne peut traduire encore l'intention des élus inscrite dans la feuille de route : le projet d'Agglomération voté à l'unanimité le 30 novembre 2017 ; mais il dresse déjà un état des lieux précis des activités et des potentialités de la communauté d'Agglomération.

C'est l'occasion de saluer l'ensemble du personnel communautaire et tous ceux qui, au quotidien, œuvrent pour assurer un service de grande qualité.

Ensemble, nous avons l'œil rivé sur l'objectif : construire une communauté d'agglomération qui irrigue tout le territoire, crée du développement, génère de l'emploi et rayonne au-delà de son périmètre pour être encore plus attractive.

Cette voie est désormais ouverte.

Ensemble, au service de tous, donnons-lui du sens.

Gérard Trémège

Président de la Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées

SOMMAIRE

■ Présentation générale	p4
■ Projet d'agglo	p8
■ Développement économique	p12
■ Habitat, Politique de la Ville	p18
■ Équipements sportifs	p22
■ Scolaire, péri-scolaire extrascolaire, petite enfance	p26
■ Réseau de lecture publique	p28
■ Environnement	p30
■ Promotion du tourisme	p34
■ Mobilité	p36
■ Aménagement Espace Urbanisme	p40
■ Écoles de musique	p44
■ Conservatoire Henri Duparc	p46
■ Gens du Voyage	p50
■ Finances	p54
■ Ressources Humaines	p58

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

Communauté d'agglomération



La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2017. 86 communes ont mis en commun leur destin et, ensemble, ont vocation à développer des projets structurants et proposer des services publics de qualité, répondant aux besoins des habitants.

Sept EPCI ont fusionné pour créer la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) : la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de communes de Bigorre-Adour-Echez, la Communauté de communes de Gespe-Adour-Alaric, la Communauté de communes du Canton d'Ossun, la Communauté de communes du Pays de Lourdes, la Communauté de communes de Batsurguère et la Communauté de communes du Montaigu

POURQUOI LA FUSION ?

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Préfète des Hautes-Pyrénées a signé, le 3 août 2016, l'arrêté de création du nouvel EPCI à fiscalité propre en rationalisant son périmètre, et qu'il devienne ainsi la 5^{ème} plus grande communauté d'agglomération d'Occitanie.

Modifier le périmètre sur un bassin de vie plus large

Le territoire devait être rationalisé, fédéré et unifié pour réunir ses atouts, ses forces et ses potentialités afin de stimuler son attractivité globale. Être pertinent, cohérent, organisé, notamment, pour le développement économique et l'emploi.

L'opportunité de construire un projet de territoire

Le processus de fusion s'est accompagné d'un transfert de nombreuses compétences stratégiques à l'agglomération pour lui permettre de construire un projet commun de territoire, dans un bassin de vie et d'emploi cohérent.

agglo-tlp.fr

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

La CATLP exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Compétences obligatoires :

- Actions de développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat - Politique de la Ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences facultatives et optionnelles exercées en 2017 sont les suivantes :

Compétences facultatives :

- Le Pôle universitaire tarbais
- Les chemins de randonnée
- Le Règlement Local de Publicité extérieure
- Le projet culturel du territoire
- Le tourisme
- Le scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire
- Les technologies de l'Information et de la Communication

Compétences optionnelles :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire.

L'AGGLO



*La CATQP compte 133 conseillers communautaires, dont 1 Président et 15 Vice-Présidents.
Le Bureau Communautaires est composé de 56 membres.*

LES ÉLUS

Composition du Conseil Communautaire lors de sa session du 21 décembre 2017 :

Président : Gérard TRÉMÈGE (Maire de Tarbes)

Vice-Présidents :

- 1- Patrick Vignes (Maire de Laloubère) - *Aménagement de l'espace*
- 2- Josette Bourdeu (Maire de Lourdes) - *Tourisme*
- 3- Yannick Boubée (Maire d'Aureilhan) - *Procédures administratives et Mutualisation*
- 4- Fabrice Sayous (Maire de Juillan) - *Recherche et Innovation*
- 5- Jean-Claude Beaucoueste (Maire de St-Pé-de-Bigorre) - *Relations interco. voisines et Communication*
- 6- Christian Paul (Maire de Bordères-sur-L'Echez) - *Travaux*
- 7- André Barret (Maire de Bernac-Dessus) - *Équilibre social de l'habitat et Gens du Voyage*
- 8- Gérard Clavé (Maire de Bartres) - *Commande publique*
- 9- Denis Fagné (Maire d'Ibos) - *Finances*
- 10- Marc Bégorre (Maire de Lamarque-Pontacq) - *Ressources Humaines*
- 11- Valérie Lanne (Maire d'Arrayou-Lahitte) - *Plan Pluriannuel d'investissement et de fonctionnement*
- 12- Jacques Lahoille (Adjoint Maire Oursbelille) - *Fiscalité*
- 13- André Laborde (Maire d'Aspin-en-Lavedan) - *Eau et Assainissement*
- 14- Jean-Claude Piron (Adjoint Maire Tarbes) - *Environnement*
- 15- Jean-Christian Pedebay (Maire de Barbazan-Debat) - *Mobilité*

Le Bureau Communautaire

Christiane Aragnou (Maire Sère-Lanso) / Anne-Marie Argounes (Tarbes) - *Urbanisme* / Michel Ausina (Lourdes) / Jean-Marc Boya (Maire Adé) / Jean Buron (Maire Bazet) / Roger-Vincent Calatayud (Tarbes) / Gérard Capel (Lourdes) / Jean-Louis Crampe (Maire Ourdon) / Gilles Craspay (Tarbes) - *Enseignement Supérieur* / Ginette Curbet (Maire de Gardères) - *Aménagement du territoire et Projet alimentaire territorial* / Andrée Doubrère (Tarbes) - *Politique de la Ville* / Michel Dubarry (Maire Bernac-Debat) / Emmanuel Dubié (Juillan) / Serge Duclos (Maire Orincles) / Marc Garroq (Maire Bours) / Jaques Garrot (Maire Lugagnan) - *Fonds de concours* / Geneviève Isson (Maire Séméac) - *Équipements culturels* / Christian Laborde (Maire de Louey) - *Artisanat et PME* / Evelyne Laborde (Maire Omex) / Yvette Lacaze (Maire Les Angles) / David Larrazabal (Tarbes) / Jean-Claude Lassarrette (Maire Saint-Martin) / Fabienne Layré-Cassou (Bordères-sur-l'Echez) - *Promotion et Marketing* / Jean-Michel Lehmann (Maire Odos) / Roger Lescoute (Maire Soues) / Alain Luquet (Maire Lanne) - *SDIS* / Myriam Mendès (Tarbes) / Ange Mur (Maire Jarret) - *Scolaire et Péri-scolaire* / Michèle Pham-Baranne (Tarbes) / Evelyne Ricart (Maire Aurensan) - *Accompagnement des petites communes* / Jean-Michel Segneré (Maire Horgues) - *Aides aux entreprises* / Philippe Subercazes (Lourdes) - *Habitat* / Alain Talbot (Maire Sarrouilles) / Francis Touya (Tarbes) - *Équipements sportifs* / Guy Vergés (Maire Loubajac) - *Petite enfance* / Marie-Pierre Vieu (Tarbes) - *Économie Sociale et Solidaire* / Bruno Vinuales (Lourdes) - *Commerce*.

Les conseillers communautaires

Jean-Christian Amaré (Angos) / Elisabeth Arheix (Tarbes) / Jean-Pierre Artiganave (Lourdes) / Georges Astuguevieille (Benac) / Jean-Pierre Balestat (Luquet) / Marie-Paule Baron (Soues) / Philippe Baubay (Séméac) / Michel Bonzom (Ossen) / Francis Bordenave (Ossun) / Serge Bourdette (Germs-Sur-L'oussouet) / Lucien Bouzet (Ségus) / Elisabeth Brunet (Tarbes) / François-Xavier Brunet (Tarbes) / Jean-François Calvo (Tarbes) / Marie-Suzanne Campagnolle (Tarbes) / Anne Candebat-Requet (Tarbes) / Viviane Carcaillon (Lagarde) / Yves Cardeilhac (Escoubes-Pouts) / Rémi Carmouze (Montignac) / Marie-Antoinette Cassagne-Rodriguez (Tarbes) / Jean-Noël Cassou (Ourdis Cotdoussan) / Philippe Castaing (Peyrouse) / Jean-Claude Casterot (Geu) / Georges Castres (Julos) / Jean-Louis Cazaubon (Poueyferré) / Marie-Françoise Crancée (Tarbes) / Annette Cuq (Lourdes) / Roland Darré (Bourreac) / Pierre Darré (Gazost) / Daniel Darré (Averan) / Marcel De La Conception (Paréac) / Denis Depond (Hibarette) / Benoît Dossat (Juncalás) / Jean-François Dron (Loucrup) / Suzan Ducasse (Aureilhan) / Jean-Marc Duclos (Ossun-Ez-Angles) / Jean-Michel Duclos (St-Créac) / Martine Fochesato (Séméac) / Michel Forget (Tarbes) / Joseph Fourcade (Ger) / Jean-Pierre Frechin (Ouste) / Jean-Bernard Gaillanou (Bordères-Sur-L'Échez) / Alain Garrot (Lourdes) / Simone Gasquet (Aureilhan) / Romain Giral (Tarbes) / Charles Habas (Orleix) / Paul Habatjou (Arcizac-Ez-Angles) / Laure Joubert

(Tarbes) / Jean-Marc Lacabanne (Aureilhan) / Bernard Lacoste (Chis) / Paul Lafaille (Cheust) / Francis Lafon-Puyo (Barlest) / Pierre Lagonelle (Tarbes) / René Lapeyre (Sarniguet) / Claude Lesgards (Salles-Adour) / Sylvie Marche (Odos) / Vincent Mascaras (Layrisse) / Patrice Merigot (Gez-Ez-Angles) / Pierre Montoya (Tarbes) / Chantal Morera (Lezignan) / Madeleine Navarro (Lourdes) / Jean-Claude Palmade (Tarbes) / Laurent Penin (Barry) / Marie Plane (Artigues) / Yves Piète (Vielle-Adour) / Eugène Pourchier (Tarbes) / Danielle Renaud (Arrodets-Ez-Angles) / Michel Ricard (Azereix) / Claudine Rivaletto (Barbazan-Debat) / Céline Roulet (Tarbes) / Paul Sader (Viger) / Michel Sajoux (Allier) / Roger Semmartin (Arcizac-Adour) / Jacques Sevilla (Gayan) / Robert Subercazes (Barberust-Lias) / Jean-Marie Tapie (Momères) / Laurent Teixeira (Tarbes) / Jean Touya (Séron) / Maryse Verdoux (Visker) / Christian Zytynski

Carnet noir

Dans le courant de l'année 2017, Jean-Claude Palmade et Christian Paul nous ont quitté. Fabienne Layré-Cassou devient 6^{ème} Vice-présidente, François Rodriguez entre au Bureau, Laurent Dubouix et Charles Lacrampe intègrent le Conseil Communautaire.

PROJET D'AGGLO

Adopté à l'unanimité !



UN PROJET D'AGGLO ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LE 30 NOVEMBRE 2017

L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est la structure intercommunale la plus importante du département des Hautes-Pyrénées et la 5^e agglomération de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Sa nouvelle géographie nous offre un héritage patrimonial, culturel, touristique et industriel qui ouvre des perspectives encourageantes.

Elle est le fruit d'une histoire : le travail de l'Homme à travers le temps pour hiérarchiser le sol.

Là, sont inscrits les grands principes d'aménagement. Ils s'appuient sur les ressources naturelles, l'élevage, l'agriculture, sur des pratiques qui ont conditionné les points de regroupements, l'habitat, les axes de déplacements, une organisation sociale collective où l'on se protège et l'on se défend.

Elle est aussi façonnée par les grands changements, les différents conflits, la Révolution industrielle mais aussi des singularités locales : le thermalisme, l'attrait du voyage romantique dans les Pyrénées et surtout les apparitions de 1858 qui ont considérablement modifié l'organisation sociale du département et ont impacté durablement l'aménagement du territoire.

Il appartient à ce projet d'agglomération :

- » de porter des **ambitions économiques** et des projets de développement innovants,
- » de veiller à un **aménagement harmonieux et équilibré** en soutenant activement les plus petits territoires,
- » de rayonner au-delà de sa propre enceinte pour **être visible et attractif** sur les autres échelles : régionale, nationale et internationale et cela dans un contexte contraint en termes de dotations publiques.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU CŒUR DU PROJET

En 2017, Gérard Trémège, Président de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, a rencontré les acteurs du territoire, recueillie leurs attentes, volontés et ambitions pour l'agglomération, œuvre au quotidien pour le développement et la reconnaissance de TLP. Ainsi, avec une pleine conscience des ressources, attentes et besoins de la « grande aggro », il a pu proposer un projet complet et ambitieux pour l'avenir de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Suite à une concertation avec tous les élus, où chacun a pu donner son point de vue et ses propositions, ce projet a été adopté à l'unanimité au Conseil communautaire du 30 novembre 2017, preuve de son bien-fondé et de son potentiel remarquable.

Ce projet s'articule autour de la première des compétences de l'agglomération : le développement économique.

Il s'agit à la fois de :

- **mettre toutes les compétences au service de cette « grande cause territoriale ».** Les documents et dossiers stratégiques PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), PLH (Programme local de l'habitat), NPNRU (Nouveau plan national de rénovation urbaine), PDU/PDI (Plan de déplacements urbains et interurbains), nouveau programme de rénovation urbaine, PCAET (plan climat-air-énergie territorial), environnement... viendront servir cet objectif central qui aura également pour vocation prioritaire d'épauler la chaîne des solidarités : politique de la Ville, économie circulaire solidaire et sociale...
- **d'asseoir de manière durable notre position au sein de la région Occitanie mais aussi à la croisée des chemins vers le bassin Palois et le Pays Basque.** Avec un site majeur comme Lourdes au sein de l'espace communautaire, on ne saurait négliger le rayonnement international de notre Agglomération. Elle réunit beaucoup d'atouts.

LES PROJETS IRRIGANTS

Les projets « irrigants » portent sur l'aménagement de l'espace communautaire. Transporter des services, des moyens, des actions et des produits pour tous en prenant en compte les espaces les plus isolés.

À partir de l'analyse des pratiques : usagers, socio-professionnels, industriels, touristes, pèlerins, étudiants, chercheurs... il convient de couvrir les besoins en termes de gestion des flux, de visibilité des espaces et des services, d'habitat, de rénovation urbaine, de services délocalisés, d'environnement et de développement.

Une identité affirmée

- > Soutenir le développement des filières dédiées à l'agriculture et les secteurs d'excellence
- > Des parcours à la découverte du territoire

Des déplacements connectés

- > Un Plan de Déplacement Urbain moderne et adapté aux nouveaux enjeux
- > Des liaisons multimodales connectées pour simplifier les déplacements

La route numérique

- > Pour accompagner les collectivités territoriales
- > Pour créer des lieux connectés et des espaces collaboratifs.

LES PROJETS RAYONNANTS

Les projets « rayonnants » ont vocation à améliorer le positionnement de l'agglomération auprès des ensembles plus grands : Région, Etat et à l'international où se jouent les nouveaux défis.

Une stratégie de rayonnement à la fois régionale et résolument tournée vers l'international.

Au coeur de l'agglomération

- > Poursuivre la stratégie de déploiement sur tout le territoire

Vers l'extérieur

- > Cultiver ensemble nos points forts
- > Déclencher un programme de coopération régional
- > Soutenir des événements pilotes (Coupe du Monde de VTT, Petits As, Equestria...)

LES PROJETS STRUCTURANTS

Les projets « structurants » doivent répondre aux besoins des usagers, être source de développement économique et d'attractivité. Ils contribuent à l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire décliné en trois bassins de vie : les pôles Sud, Centre et Nord.



6 projets phares pour un territoire attractif

Pôle Nord

L'ATELIER DES SPORTS

Équipement indoor unique dans la région pour le sport et les compétitions



MÉDIATHÈQUE

outil de renforcement de la lecture publique, levier culturel et inclusion numérique



ESPACE UNIVERSCIEL

parc d'attractivité ultra-moderne pour professionnels et grand public avec planétarium, réalité virtuelle, simulateurs, robotique...



Pôle Centre

BASE DE TOURISME ÉQUESTRE

voyages à cheval, séjours équestres, éthologie...



PIC DU JER

Lourdes, la référence en matière de VTT



Pôle Sud

AUDITORIUM

multimédias, centre de séminaires et de colloques à vocation internationale



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un bilan plus que positif

“
Parmi les compétences obligatoires de la CA TQP, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population active.
”



Évolution législative avec la Loi NOTRe

Une année 2017 de transition pour intégrer et assurer des nouvelles compétences en matière de développement économique.

La loi NOTRe a modifié de manière significative les compétences des collectivités territoriales, réaffirmant le rôle de la Région et celui de la CATLP en matière économique. La Région est désormais responsable de la définition des orientations sur son territoire via le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et dispose d'une compétence de plein droit en matière d'aides économiques dédiées à la création et à l'extension d'activités. Dans les communautés d'agglomération, le développement économique faisait l'objet d'un partage entre communes et communauté. Le législateur a supprimé cette possibilité de partage en imposant le transfert intégral des compétences économiques et des moyens afférents à l'intercommunalité. L'unification de la responsabilité d'aménagement économique, sans distinction entre types de zone d'activité, permet de doter le territoire d'une

représentation globale de leur offre immobilière et foncière. L'enjeu de cette intégration intercommunale est de rendre plus efficace le suivi du parcours résidentiel des entreprises. Pour résumer, le libellé des compétences de développement économique des communautés comporte 4 domaines d'intervention : la maîtrise d'ouvrage des zones d'activité économique, les actions de développement économique dans le respect du SRDEII, la politique locale du commerce et les actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme intercommunaux.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES AU CŒUR DE NOS COMPÉTENCES

Réalisation d'un schéma des zones d'activités économiques (ZAE) et transfert des zones communales

La disponibilité foncière est un élément indispensable à la création d'activité économique sur un territoire. Les zones d'activités économiques (ZAE) permettent d'accompagner le développement des entreprises, en assurant une offre foncière attractive et compatible avec leurs projets. Pour savoir si elle dispose d'une offre suffisante, diversifiée, correctement équipée, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées devait réaliser un schéma de ces zones d'activités et analyser leurs atouts et points faibles. En effet, et pour rappel, les principaux enjeux étaient de :

- définir les zones d'activités économiques qui doivent être transférées suite à la Loi NOTRe à la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- construire un plan d'actions ambitieux à partir de la hiérarchisation des zones ;
- permettre de bâtir une cohérence d'ensemble (tarifs, visibilité, etc.) ;
- développer des actions de marketing territorial.

Aujourd'hui, ce sont 24 ZAE qui sont gérées, commercialisées et animées sur le territoire communautaire, classées en 3 catégories : stratégique, d'équilibre et de proximité.

Commercialisation dynamique des ZAE

Le stock de foncier commercialisable sur l'agglomération s'élevait à 38.6 ha au 31 décembre 2016 :

- Eurocampus Pyrénées à Ibos : 32 ha
- Zone de Saux : 1.1 ha
- Cap Pyrénées à Adé : 5.5ha
- Sans compter le Parc de l'Adour (60 ha non aménagées) et l'Ecoparc de Bordères sur l'Echez (40ha non aménagés)

En 2017, la CATLP a vendu : 1 499 315€

EuroCampus Pyrénées à Ibos : 3.6 ha commercialisés pour un montant de 1 243 415 €

Saux à Lourdes : 0.6 ha commercialisés pour un montant de 255 900 €

La gestion d'un parc immobilier pour assurer le parcours résidentiel des entreprises

4 hôtels d'entreprises : Télésite, Libération, Renaudet, Gabas, 3 Téléports (2/3/4)

MCEF Tarbes Arsenal

Ils nous ont rejoint ou ont renouvelé leur bail :

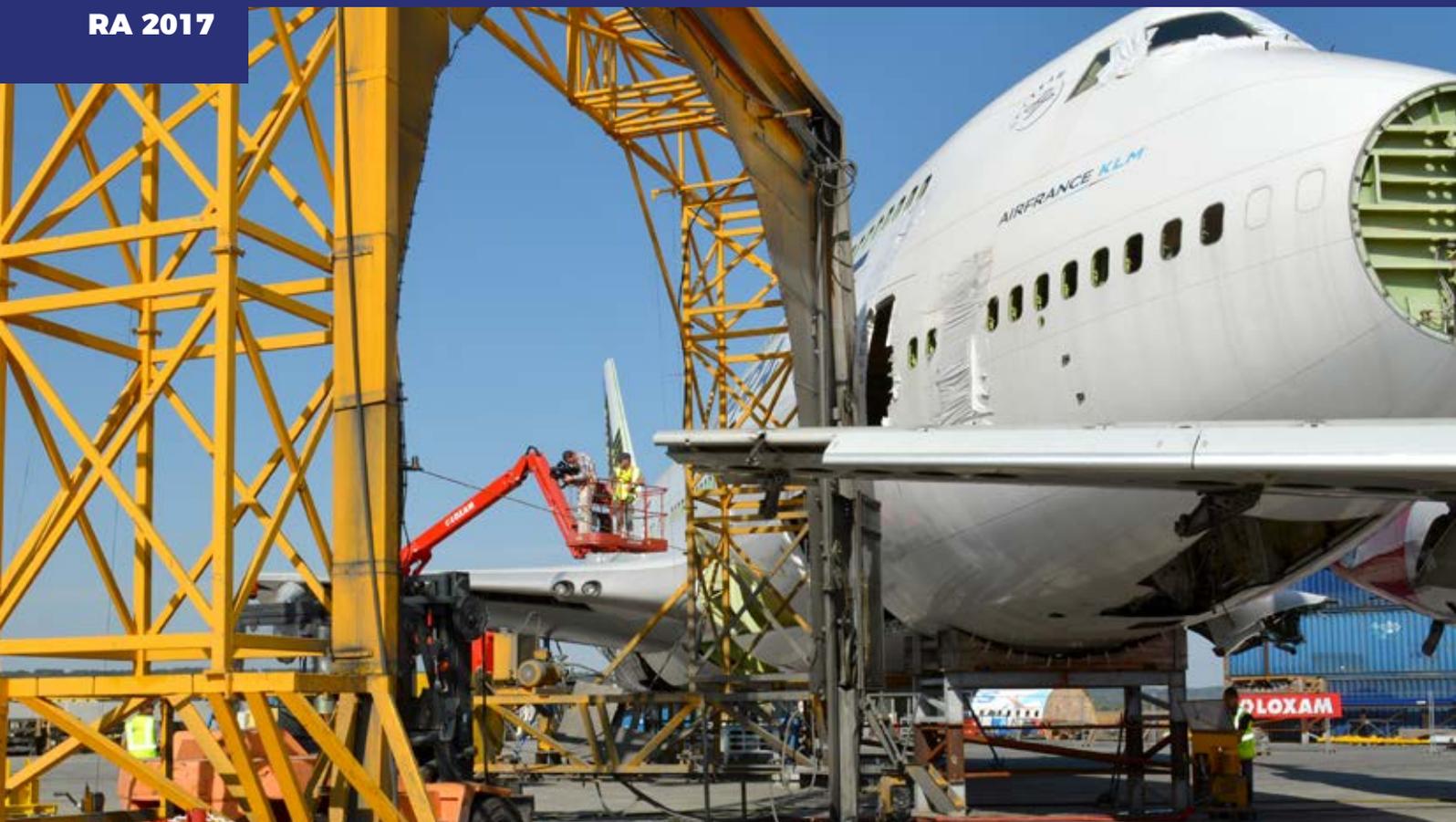
Télésite : Manpower, CPAM, Quick,

Renaudet : Crescendo, Inter-Energies, 5M Développement,

Téléport 3 : K Ley, E. Richard, CRIT Intérim, Acticall

MCEF : Pôle Emploi

La CATLP est désormais en première ligne sur les projets d'immobilier d'entreprises.



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET PARTENARIAT

Accompagnement à l'émergence, à la structuration et au développement

CAP : un dispositif partenarial essentiel

En juin 2017, la CA TLP a décidé de mettre en place un Comité d'accompagnement partenarial (CAP) avec l'ensemble des partenaires du monde économique présents sur le territoire afin de mutualiser les forces/simplifier les procédures pour l'entrepreneur et l'entreprise.

Dispositif financier d'accompagnement : Entrepren@

La CA TLP a choisi d'orienter ses interventions vers l'immobilier économique et l'innovation. Il s'agit d'accompagner les projets de création-extension d'établissements ou de diversification de productions, nécessitant des investissements immobiliers. L'aide peut se traduire par une subvention. Dans tous les cas, l'aide est plafonnée à 50 000 € par projet. Ce nouveau dispositif d'aide à l'immobilier a été voté en conseil communautaire le 21 décembre 2017.

Visite des entreprises

Les services ont organisé 4 visites pour les élus de 12 entreprises sur le territoire communautaire.

Citéslab : un dispositif de soutien à la création d'entreprises dans les QPV

CitésLab est un dispositif national proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il vise à développer la création d'activités économiques dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV), prioritaires et en veille active. Depuis le 01 juin 2017 la communauté d'agglomérations Tarbes Lourdes Pyrénées porte le dispositif CitésLab.

Le chef de projets CitésLab est dédié à l'amorçage de projets d'activités économiques dans les QPV, la détection des projets en amont de toute formalisation par les créateurs d'activités potentiels, une fonction de relais des porteurs de projets vers les dispositifs d'appui en aval et les partenaires de l'emploi et l'insertion et l'appui dans la durée aux porteurs de projet.

Actions d'amorçage individuel : 21 porteurs d'idées reçus soit 33% de femmes et 67% d'hommes

Actions d'amorçage collectifs, en partenariat avec le FJT : 2 groupes sur Tarbes : un groupe de 7 femmes porteuses de projets et un groupe de 5 jeunes.

Actions de sensibilisations à l'entrepreneuriat : 70 personnes sensibilisées.

Une agglomération qui soutient les structures du monde économique

AD'OCC

La CA TLP a décidé d'adhérer à l'Agence Régionale de Développement d'Occitanie dénommée AD'OCC en tant que membre fondateur.

BIC Crescendo

La CA TLP accompagne la structure associative Crescendo qui offre un écosystème entrepreneurial. Elle aide les créateurs d'entreprises à déjouer les pièges des premières années de leur existence et à lier les bons projets avec les exigences de l'économie mondiale. Crescendo leur propose des solutions clés en main : hébergement, services mutualisés et animations d'accompagnement, leur ouvrent le chemin vers la réussite.

Elle porte également l'animation French tech Hautes-Pyrénées (transition énergétique) et la Mêlée Adour (numérique).

Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées est l'une des 225 plateformes d'Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise. Chaque plateforme propose gratuitement une offre de service complète. Elle accorde des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie permettant à l'entrepreneur de renforcer ses fonds propres. La CA TLP a décidé d'adhérer en 2017 à la plate-forme d'Initiative Pyrénées pour un accompagnement 36 porteurs de projet sur le territoire communautaire par l'octroi de près de 284 000€ de prêts d'honneur.

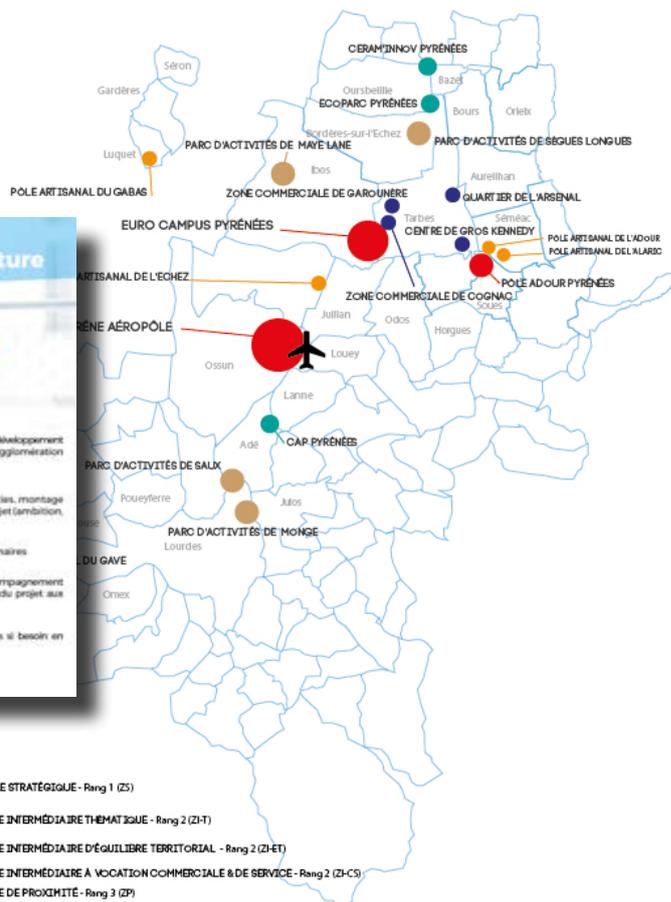
Réseau Entreprendre Adour

Cette collaboration permet de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises du territoire de l'agglomération. L'association est composée de chefs d'entreprises bénévoles qui accompagnent des primo-créateurs ou primo-repreneurs. La participation financière de la collectivité est de 5000 € par an. Par ailleurs, l'association porte depuis 2011 le programme « Les Entrepreneurs en Adour » qui propose une formation-action de sensibilisation à la création d'entreprise pour un public d'étudiants de niveau BAC+2 minimum. La CA TLP a participé financièrement à hauteur de 1 000€ pour cette animation.

Le Comité d'accompagnement partenarial a permis de regrouper les partenaires du monde économiques.

Syndicat mixte Pyrénia

La CA TLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte de Pyrénia en tant que gestionnaire de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la ZAC Pyrénia (Tarmac).



ANIMATION ET STRUCTURATION DES FILIERES

ESS : une autre économie possible

L'économie sociale et solidaire (ESS) fait partie intégrante de la stratégie de développement économique portée par la CATLP. Après une première édition en 2016, un nouvel AAP a été lancé en 2017.

Nouvelle compétence : le commerce

Sur la base d'un diagnostic commercial réalisé en mai 2017 par la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, la CATLP a élargi son champ d'intervention avec l'intégration de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » prévue par la loi NOTRe lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2017. La CATLP a décidé

de formaliser sa stratégie de développement de l'offre commerciale basée en privilégiant l'équilibre périphérie/centre-ville/communes. Il s'agit de renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes et des centres-bourgs.

La CATLP a décidé de thématiser la zone d'activités de Cap Pyrénées à Adé autour de la filière agricole et agro-alimentaire

de formaliser sa stratégie de développement de l'offre commerciale basée en privilégiant l'équilibre périphérie/centre-ville/communes. Il s'agit de renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes et des centres-bourgs.

Alimentaire et agricole

En mars 2017, la CATLP a été lauréat de l'appel à projet national au titre du programme national de l'alimentation pour son projet alimentaire territorial. Démarche qui s'est

concrétisée en octobre 2017 par la reconnaissance officielle par le Ministère de l'agriculture.

En octobre 2017, la CATLP a conventionné avec l'ISTHIA de Foix pour la réalisation d'un diagnostic des acteurs de l'agriculture et de l'alimentaire.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Comptant plus de 6 000 étudiants sur site, Tarbes est un pôle de premier plan sur l'ex Région Midi-Pyrénées et qui vise à rayonner à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. La CATLP au regard de ses compétences participe aux financements de thèses et l'investissement sur des projets structurants.

Poursuite de financements de thèses

En 2017, la CATLP a délibéré pour accompagner deux thèses supplémentaires : l'une concerne le suivi de la santé structurale des infrastructures bois par intégration de capteurs porté par l'IUT de Tarbes et l'autre concerne une étude de nouveaux absorbants pour l'élimination de composés traces dans les biogaz, porté par le laboratoire de recherche du LATEP (UPPA). Au total, ce sont 5 thèses qui ont été financées en 2017 pour un montant de 25 000€

Dans une démarche de marketing territorial, la CATLP a réalisé en partenariat avec le CUTP et le monde académique un guide de la recherche présentant l'offre sur le pôle universitaire de Tarbes

L'accompagnement aux projets structurants

Génie Civil pour la Construction Durable

La CATLP, en tant que financeur, a suivi le projet de construction d'un bâtiment pour le génie civil et la construction durable pour l'IUT de Tarbes.

Projets innovants pédagogiques pour répondre aux ruptures technologiques

Les entreprises notamment dans le secteur secondaire font face à des ruptures technologiques ou méthodologiques liées à la transition vers le numérique de leurs activités. Historiquement, ces évolutions industrielles ont été mises en œuvre pour une grande part en injectant dans les équipes existantes des techniciens et ingénieurs formés sur ces nouvelles méthodes et technologies. Aujourd'hui, l'IUT de Tarbes ne dispose pas des moyens lui permettant de maintenir la qualité de ses formations au niveau technologique nécessaire pour accompagner cette évolution au rythme où elle se produit. La CATLP a par conséquent participé au financement d'équipements afin de permettre à l'IUT de rester un acteur important dans la montée en compétences des entreprises du territoire pour l'évolution vers le numérique de ces nouvelles technologies.

EN RÉSUMÉ

2017, c'est ...

- » Le lancement du dispositif *Citéslab*
- » La création du *CAP*
- » La réalisation du *schéma stratégique* des zones d'activités économiques et la *vente du foncier*
- » La reconnaissance du *Projet alimentaire territorial*

HABITAT & POLITIQUE DE LA VILLE

Poursuivre les actions

“
L'année 2017, c'est :
- pour la Politique de la ville : la mise en œuvre des 2 contrats de ville, à travers le GTP, et la poursuite des études NPNRU sur Tarbes et Lourdes.
- pour l'Habitat : la poursuite du Programme Local pour l'Habitat et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ; la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement
”

LES CONTRATS DE VILLE DU GRAND TARBES ET DE LOURDES 2015-2020

Le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la Communauté d'Agglomération TLP, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

En 2017, les participations ont été les suivantes : État 237 000 €, CA TLP 260 000 €, Département des Hautes-Pyrénées 218 000 €, et CAF des Hautes-Pyrénées 10 000 €. Cette participation a permis de soutenir en 2017 d'une part, le fonctionnement de l'équipe du GIP, pour un coût total de 250 595€ (70% sur l'équipe d'ingénierie, 30% sur l'équipe de terrain) et, d'autre part, 95 projets représentant un montant total de 554 678 € (dont 65 projets dans le cadre du Contrat de ville du Grand Tarbes et 30 projets dans le cadre du Contrat de ville de Lourdes).

Les 2 contrats de ville ce sont 4 quartiers prioritaires, 2 quartiers en veille active, une centaine d'actions et 6 conseils citoyens mis en place.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Dans les Hautes-Pyrénées, quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été retenus : trois sur Tarbes (Tarbes-Est, Tarbes-Ouest, Tarbes-Nord) ; un sur Lourdes (Ophite).

Trois quartiers ont été signalés Projet d'Intérêt Régional (PRIR) et retenus localement au titre du NPNRU : Tarbes Est (Bel Air) ; Tarbes Ouest (Solazur) ; Lourdes (Ophite).

Deux protocoles de préfiguration NPNRU (un sur Tarbes et un sur Lourdes) ont été signés en 2016, marquant l'engagement des partenaires et définissant les premiers éléments de projet.

Sur cette base, deux études de définition ont été lancées en 2016 et se sont poursuivies durant toute l'année 2017.

L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, maître d'ouvrage de ces études, est accompagnée par plusieurs bureaux d'études spécialisés dans chacun des quatre volets qui les structurent :

un volet social, un volet urbain/habitat, un volet économique, un volet développement durable.

Sur chacun de ces volets, un diagnostic est réalisé. Celui-ci donne lieu à plusieurs scénarii possible d'évolution du quartier.

In fine, l'objectif de ces études est de pouvoir déterminer un programme précis d'actions et leurs financements permettant de rédiger la convention de renouvellement urbain.

Les 2 NPNRU sur Tarbes et Lourdes sont 2 projets ambitieux de requalification qui changeront l'image des quartiers prioritaires.

L'année 2017 a été consacrée au suivi des études et à la réalisation des diagnostics sur chacun des quartiers.

Dans ce cadre, l'agglomération a organisé de très nombreuses réunions de coordination, d'animation et d'information : groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, réunions de concertation...

LE PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT (PLH) DE L'EX-GRAND TARBES ET LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH et PIG)

En 2017, le **PLH** c'est notamment :

- 150 000 € d'aides à la production et la réhabilitation de logements sociaux ;
- une étude sur la connaissance, l'état des copropriétés et la définition d'une stratégie d'intervention sur le territoire de l'ex Grand Tarbes ;
- l'accueil et l'insertion des gens du voyage avec la poursuite des projets de sédentarisation (Séméac, Ibos) et la participation au Schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage, en partenariat avec les services de l'Etat, du département et la SAGV65 ;
- la participation à l'Observatoire Départemental Partenarial de l'Habitat ;
- un bilan à mi-parcours réalisé et présenté en juin 2017 au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) mené sur le périmètre de l'ex Grand Tarbes et l'OPAH Gabas-Adour-Echez sont dédiés à la réhabilitation des logements du parc privé autour les priorités affichées par l'Agence Nationale de Habitat, à savoir :

- la lutte contre l'habitat indigne ;
- l'efficacité énergétique ;
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.

Dans le cadre de ces 2 opérations, 136 dossiers ont été déposés en 2017.

À travers l'ensemble de ces dispositifs, l'agglomération porte une politique forte et des actions volontaristes à la fois sur le parc public et sur le parc privé.



Enfin, concernant **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renovation Urbaine (OPAH-RU)** de Lourdes, une étude pré-opérationnelle a été lancée fin 2017. Elle a pour but de proposer, sur la base d'un diagnostic, un périmètre opérationnel d'interventions sur le parc privé existant. Cette étude doit également prendre en compte les éléments issus des études de préfigurations concernant le quartier de l'Ophite, notamment sur l'offre de logements mobilisable en centre-ville.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Les lois ALUR (2014) et Égalité / Citoyenneté (2017) ont positionné les communautés d'agglomérations dotées d'un PLH et ayant sur leur territoire un quartier politique de la ville (QPV), comme « chefs de file » de la politique d'attribution des logements sociaux et garantes d'une politique équilibrée de peuplement. Dans ce cadre, une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), co-présidée par le président de l'agglomération et la préfète, doit être créée. Elle a pour objectif de :

- définir de manière concertée, avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions de logement sociaux ;
- constituer, avec le plan partagé de gestion de la demande, le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande, de l'information et des attributions.

Une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), en tant que document cadre, vient marquer l'engagement de tous les partenaires.

Le partenariat entre les acteurs du logement a été conforté autour d'une agglomération porteuse de la démarche. La première CIL se tiendra en 2018.

Instituée en 2016 sur le périmètre de l'ex Grand Tarbes, la première CIL a dû être étendue à l'échelle du nouveau territoire intercommunal.

Courant 2017, la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a donc organisé

plusieurs réunions techniques avec les principaux acteurs du logement social présents sur le département (notamment l'Etat, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental, l'ADIL et le GIP Politique de la ville). Ces réunions ont d'abord permis de poser les bases d'un diagnostic partagé.

Elles ont également contribué à définir les enjeux en matière d'équilibre de peuplement, de mixité sociale, de relogement liés au NPNRU ou encore de modalités de coopération entre bailleurs et réservataires.

Ces orientations, inscrites dans la CIA, forment la politique des attributions à l'échelle du nouveau territoire de l'agglomération.

EN RÉSUMÉ

2017, c'est ...

- Deux **contrats de ville** qui s'appuient sur 4 piliers forts : la cohésion sociale; l'emploi et le développement économique; le cadre de vie et le renouvellement urbain; les projets transversaux.
- De nombreuses actions en faveur des **quartiers prioritaires** : chantiers emploi, démarche de gestion urbaine de proximité, création de postes de médiateurs, dispositif CitésLab...
- Deux **NPNRU**, dont les études de préfiguration déboucheront, en 2018, sur des programmes ambitieux de renouvellement urbain sur les quartiers de l'Ophite (Lourdes) et Bel Air (Tarbes).
- Une volonté forte d'intervenir sur le **parc privé** ; l'ensemble du territoire de l'agglomération étant couvert par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.
- Un nouveau rôle d'animation en matière **d'équilibre de peuplement** et d'attribution de logement.
- Une participation en continue aux politiques du logement menées par l'ensemble des partenaires.
- Un accompagnement des stratégies habitat des documents programmatiques de l'agglomération (PLUi, PCAET...)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Offrir des équipements de qualité

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dirige 7 équipements sportifs, le complexe aquatique de Lourdes, le centre nautique Paul Boyrie, la piscine Michel Rauner, la piscine Tournesol, la Maison de l'Éscrime, la Maison des Arts Martiaux et l'Hippodrome de Laloubère. Soutenir et promouvoir la pratique sportive est l'objectif principal.

LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES

Ce complexe, conçu comme une grande halle lumineuse, a été construit en 2015. Cette piscine a été pensée pour le confort des usagers. Un espace de détente composé d'un hammam, d'un jacuzzi, de deux saunas, d'une zone de relaxation et de trois douches massantes.

Fréquentation annuelle

Scolaires :	70 000
Public :	43 079
Associations :	29 000
Activités :	19 145
Espace Bien-être :	1 038

Description de l'équipement :

- 1 bassin d'apprentissage avec baquettes à bulles
- 1 bassin intérieur 25 mx15m
 - 1 espace détente
 - 1 bassin ludique extérieur



Les faits marquants 2017 :

- Septembre 2017 : Forum des associations
- Novembre 2017 : Compétition départementale de natation
- Décembre 2017 : Téléthon - Baptême de plongée, kayak club initiations, marathon de natation

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), LA PISCINE MICHEL RAUNER (SÉMÉAC)

Ces trois piscines offrent une large gamme d'activités qui prend en compte la natation scolaire de l'école maternelle à l'université, la natation sportive (natation synchronisée, natation sportive, waterpolo), le sauvetage, le triathlon, la plongée sous-marine, le canoë-kayak, ainsi que la pratique d'activités de prolongement (bébés nageurs, activités aquatiques...).

Description des équipements :

Le Centre Nautique Paul Boyrie :

- 1 bassin olympique de 50 m de 8 couloirs
- 1 bassin d'apprentissage
- 1 bassin extérieur chauffé de 25 m de 6 couloirs
- 1 zone aqualudique dite « sèche »
- 2 toboggans (1 serpentin et 1 pentagliss)

La Piscine Tournesol :

- 1 bassin de 25 m couvert de 4 couloirs

Fréquentation annuelle

Centre nautique

Paul Boyrie :

- Scolaires : 32 017
- Public : 104 542
- Associations : 143
- Clubs : 22 237

- Animation CATLP : 110 979

Total : 164 938

La piscine Tournesol :

- Scolaires : 12 651
 - Associations : 18 210
 - Clubs : 7 566
- Total : 38 577

La piscine Michel Rauner :

- Scolaires : 10 759
 - Public : 6 197
 - Associations : 1 280
 - Clubs : 6 365
- Total : 24 601

La Piscine Michel Rauner :

- bassin de 25 m couvert de 5 couloirs
- 1 bassin extérieur chauffé de 25 m de 5 couloirs avec un petit bain d'apprentissage.

Les faits marquants 2017 :

- Mars-Avril : Championnat de France de sauvetage organisé par l'EPSTN
- Mai : Meeting des 26ème Nautiques de Tarbes organisé par le TNC
- Juin : Gala de natation synchronisée organisé par l'EPSTN
- Juillet : Meeting Lucien Zins organisé par le TNC
- Septembre : Participation à la fête du sport à Soues afin la promotion des activités aquatiques

LA MAISON DE L'ESCRIME

La Maison de l'Écime est composée de deux grandes salles, l'une vouée à l'entraînement et l'autre à la compétition.

Ses tribunes ont une capacité d'accueil de 220 personnes. Des manifestations internationales, nationales et régionales y sont organisées. Elle accueille des stages Régionaux et Nationaux de l'équipe de France M20 et M17 en préparation des Championnats d'Europe et du Monde. Une action est mise en place pour la rééducation post opératoire des personnes opérées d'un cancer du sein. Les 2 salles de la maison de l'escrime sont utilisées tous les jours de la semaine en moyenne de 9h à 12h et de 13h à 21h.

Fréquentation annuelle
3500 personnes



Les faits marquants 2017 :

- 3 compétitions : Tournoi international cadet « Sabre d'Or », Épreuve de Zone Benjamin à Poussin, Épreuve de Zone Minime (400 compétiteurs - 900 spectateurs - 3 nations (France, Espagne, Chili))
- 11 stages, dont un stage national Équipe de France et un stage de préparation au championnat d'Europe M20, avec 300 participants

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX



Fréquentation
annuelle
3965 personnes

Ce bâtiment construit en Haute Qualité Environnementale (HQE) a pour objet d'une part, d'accueillir les comités sportifs départementaux qui réunissent l'ensemble des Arts Martiaux (Aïkido, Judo, Jujitsu, Karaté, Kendo, Taekwondo, Yoseikan Budo et le Wushu), et d'autre part, d'accueillir des compétitions, des stages, des entraînements collectifs, et l'enseignement des sciences techniques des activités physiques et sportives. Tout au long de l'année des cours inter clubs sont donnés les lundis et jeudis. Toutes les réunions du comité départemental se déroulent à la MAM (bureau directeur et comité directeur).

L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE

Les courses de chevaux organisées à l'hippodrome de Laloubère sont télévisées. Ces retransmissions permettent d'étendre considérablement la notion de fréquentation de l'hippodrome. Ces courses permettent d'être retransmises dans le monde entier. La fréquentation sur chaque course représente la venue de 2500 personnes.

Principales dates des courses :

- 17 avril 2017
- 25 mai 2017
- 12 juin 2017
- 15 octobre 2017

L'hippodrome génère une recette de paris de plus de 10 millions d'euros. La piste est une référence pour sa qualité devenue exceptionnelle au regard des professionnels.

Les courses se font en journée et en semi-nocturne.



EN RÉSUMÉ, 2017 C'EST ...

• 555 704
USAGERS QUI ONT FRÉQUENTÉ LES 7 ÉQUIPEMENTS

• 45
COMPÉTITIONS ORGANISÉES

• 23 121
HEURES D'OUVERTURE À LA PRATIQUE

SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, PETITE ENFANCE



COMPÉTENCE SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, PETITE ENFANCE

Suite à la fusion, la CATLP a été amenée à gérer cette compétence sur des territoires différents :

La compétence scolaire, periscolaire, et extrascolaire sur les territoires de l'ex-CCPL et de l'ex-CCB

La compétence petite enfance sur les territoires de l'ex-CCPL et de l'ex-CCCO.

Par délibération en date du 28 juin 2017, la CATLP a décidé de rendre aux communes ces compétences avec effet au 1^{er} janvier 2018. Le **SIMAJE** a ainsi été créé.

Sur l'année 2017, conformément aux engagements pris avant la fusion, la CATLP a poursuivi les actions menées par les ex-Communautés de Communes avec notamment :

- La gestion des écoles et des accueils de loisirs
- La gestion des 2 micro-crèches de Juillan
- La poursuite des opérations d'investissement sur les crèches de Lourdes
- La poursuite du programme de travaux engagés dans le cadre d'un PPI sur les écoles de l'ex CCPL
- L'achèvement des travaux sur l'école d'Ossen

Seule la construction de deux micro-crèches sur la commune d'Ossun a dû être arrêtée compte tenu des fortes incertitudes qui pesaient sur le plan de financement de l'opération. La CATLP a ainsi mené une étude de diagnostic pour permettre à la commune de reprendre en main le dossier sur de nouvelles bases si elle le souhaite.

Par ailleurs, diverses discussions ont eu lieu avec les communes concernées et des accords ont été trouvés sur les principes financiers de ces retours, et ce conformément au pacte financier et fiscal de l'agglomération visant à prendre en compte la dernière année de fonctionnement, charges indirectes incluses, principes actés par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2017.

LECTURE PUBLIQUE



Le réseau de lecture publique de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées comporte deux médiathèques, le site Louis Aragon de Tarbes et la Médiathèque de Lourdes, ainsi que 8 bibliothèques, une ludothèque et un service de Bibliobus urbain, pour un total de 5011 m². Ils sont animés par 48 professionnels (35 sur le périmètre de l'ex-Grand Tarbes et 13 à la médiathèque de Lourdes), auxquels s'ajoute une trentaine de bénévoles répartis sur trois bibliothèques du bassin de vie de Tarbes.

Ce tissu culturel est issu de la fusion, en 2017, de l'ancien réseau de bibliothèques du Grand Tarbes et de la médiathèque de Lourdes (ayant jusqu'en 2017 un établissement de l'ancienne Communauté de communes du pays de Lourdes).

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Les données globales d'activité :

- Le réseau compte **10 611 usagers** dits « actifs » (ayant effectué au moins un emprunt de documents en 2017), dont 8 272 sur les 11 établissements et le service de bibliobus du périmètre de l'ex- Grand Tarbes et 2339 sur la médiathèque de Lourdes. Il faut en outre noter que cette dernière – dotée d'un compteur - a enregistré 90 000 entrées, une performance renforcée par l'attractivité de ses infrastructures et par l'existence d'un important réservoir de publics touristiques.
- **453 626 documents** ont été prêtés aux usagers, en totalisant les individuels et les collectivités.
- L'utilisation du wifi constitue une pratique de plus en plus importante des visiteurs, notamment à la médiathèque Louis Aragon qui enregistre une moyenne mensuelle de **1736 connexions**.
- L'action culturelle est bien équilibrée entre les secteurs tarbais et lourdais, avec 80 propositions culturelles sur chacun des deux pôles. Elle draine de relativement nombreux visiteurs.

Les services spécifiques (médiathèque de Lourdes) :

- La cyberbase (15 postes informatiques publics, dont 9 destinés à la consultation libre et 6 dédiés aux ateliers) a enregistré une fréquentation exponentielle, avec un nombre mensuel moyen d'usagers individuels de 159 personnes.
- Le service de portage à domicile au bénéfice des personnes du 4^{ème} âge « empêchées » compte 76 inscrits actifs dont 30 nouveaux.

Les projets / actions en démarrage :

- La création, sur Tarbes, d'une nouvelle médiathèque aux codes contemporains, en matière d'infrastructures et de services, constitue l'un des plus importants projets structurants de l'agglomération.
- À ce niveau, l'année 2017 a vu le déroulement, et sa finalisation en décembre, d'une mission de programmation.
- Cet important dossier progresse, en juin 2018, avec la demande d'une dotation générale de fonctionnement (DGD) « bibliothèques ».
- Une ouverture aux usagers durant la pause méridienne va être mise en place à la médiathèque Louis Aragon, à partir d'octobre 2018.

ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

“L'agglomération a pour compétence optionnelle la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants : lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination des déchets ménagers et assimilés, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI), et les chemins de randonnée (compétence facultative).”

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Lutte contre la pollution de l'air :

La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Du fait de la fusion des sept EPCI FP le 1er janvier 2017, le territoire compte maintenant trois stations : une à Tarbes et deux à Lourdes. Cette convention a été renouvelée, en 2016, pour trois ans. Une station fixe au lycée Jean Dupuy permet de mesurer en continu les polluants suivants : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, particules en suspension, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques et benzène.

Depuis mars 2017, un avenant à cette convention a été signé afin d'intégrer les stations de mesures de la ville de Lourdes.

Ainsi, quotidiennement, un indice ATMO est calculé et édité dans la presse locale et sur le site de la communauté d'agglomération. En outre, ATMO Occitanie envoie mensuellement une analyse plus exhaustive des stations.

En 2017, la qualité de l'air a été globalement bonne, sans dépassement du seuil d'information et de recommandation pour aucun des polluants réglementés.

Pour l'Ozone, au vu des conditions climatiques, la valeur réglementaire relative à la protection de la santé a été dépassée pendant 8 jours en avril et juin (6 jours à Lourdes et 2 à Tarbes). Pour les particules en suspension inférieures à 10 microns, il a été constaté 8 épisodes de pollution de l'air à Tarbes, en janvier.

Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics énergétiques et par un suivi de ses consommations. La fusion du Grand Tarbes avec les 6 autres EPCI a eu pour impact positif pour faire évoluer à la hausse le nombre d'équipements en « gestion technique des bâtiments ».

Depuis 2011, nous constatons une baisse régulière (5 à 6%) de la consommation d'énergie sur les bâtiments ex Grand Tarbes du fait de diagnostics énergétiques, travaux et mise en place de « gestion technique des bâtiments ». L'intégration des équipements des autres EPCI a augmenté de 40 % la consommation et les dépenses allouées aux fluides énergétiques.

Nous constatons sur les équipements agrégés, un manque de suivi et d'optimisation des consommations. Un important travail va devoir être réalisé pour homogénéiser les niveaux de performances entre les équipements ex Grand Tarbes et les autres. En ajoutant aux bâtiments, les aires d'accueil des gens du voyage et l'éclairage des zones d'activités, la facture énergétique de la CA TLP avoisine les 1.1 millions d'euros TTC annuels soit 11 500 MWh, ce qui équivaut à la consommation d'énergie avec chauffage de 700 logements.

Les équipements sportifs (piscines, maison des arts martiaux et maison de l'escrime) représentent 77% des consommations d'énergies, le travail de suivi et d'optimisation sur ces équipements est quasi quotidien afin d'éviter toute dérive des consommations. Le Plan Climat Energie Territorial (PCAET), obligatoire réglementairement avant le 31 décembre 2018, succède au Plan Climat énergie Territorial (PCeT) de l'ex Grand Tarbes. Il va concerner tout le territoire tout en renforçant bon nombre de points du diagnostic, en intégrant les aspects de qualité d'air.

Le PCAET vise deux objectifs :

L'**atténuation** (limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)), et l'**adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire.

Il comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. La SPL Agence Régionale Energie et du Climat d'Occitanie (anciennement ARPE) a été missionnée en 2017 pour nous accompagner dans cette mission.

Sur la base du plan d'actions du PCeT de l'ex Grand Tarbes, le territoire a été lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Environnement « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte » (TEPCV) en octobre 2015, au même titre que la Communauté des communes du Pays de Lourdes en mai 2016 et le PETR Pays de Lourdes en Vallée des Gaves en décembre 2016. Sur le territoire de la CATLP, les actions issues du TEPCV représentent 9 millions de travaux ou d'animations dont 4 millions d'aides alloués (3.2 TEPCV et 0.8 Région/Europe).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CA TLP a transféré sa compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au **SYMAT** (SYndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise). Ce syndicat a donc vu s'étendre son périmètre d'actions puisqu'il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des 7 anciens EPCI FP depuis le 1er mars 2017.

En 2017, 67 612 tonnes ont été collectées, 32 314 d'ordures ménagères et assimilés et 35 298 tonnes de collectes « séparées » ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 12% multimatériaux (papier et emballages), 5% de verre et 35% d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Depuis 2008, le SYMAT adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (SMTD65) qui exerce la partie « traitement » de la compétence, y compris les opérations de transport secondaire (des centres

En 2017, 67 612 tonnes ont été collectées, 32 314 d'ordures ménagères et assimilés et 35 298 tonnes de collectes « séparées »

de transfert aux centres de traitement, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les déchets pris en considération sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination (déchets ménagers et assimilés, déchets verts et déchets collectés en déchèteries). Sur le territoire du SYMAT, 19 903 tonnes ont été incinérées avec valorisations énergétique, 27 811 tonnes ont été traitées en recyclage et valorisation « matière » et 19 898 stockées en centre d'enfouissement.

La CATLP vote la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, depuis l'instauration de la redevance spéciale, les exonérations pour les producteurs de déchets non ménagers qui en font la demande.

Le rapport annuel 2017 définitif du SYMAT est en ligne et téléchargeable sur : symat.fr/telechargements/rapports-annuels/3/1.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

En 2017, la CATLP a assuré la compétence **GeMAPI** sur tout le secteur sud de son territoire (ex communautés de communes de Batsurguère, Montaigu et Pays de Lourdes). La GEMAPI est une nouvelle compétence transférée aux EPCI FP selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en :

- » L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- » L'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau.
- » La défense contre les inondations.
- » La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour le Gave de Pau amont, la CATLP adhère; dès le 1^{er} janvier 2017, au PETR Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves (PLVG).

Pour les autres bassins versants (Echez, Souy Mardaing, Ousse, Gespe, Adour, Lees, Louët, Gabas ...), 2017 a permis de mener un long travail d'étude avec un seul but : simplifier l'existant et atteindre un objectif : **un bassin versant = un syndicat.**

À terme (2020), la CATLP serait membre de 4 syndicats : PLVG, Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), Syndicat Mixte de l'Adour Amont (des sources jusqu'à Barcelone du Gers) et Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB).





SENTIERS DE RANDONNÉE

Six des sept EPCI fusionnés en janvier 2017 avaient créés et entretenus des sentiers de randonnée sur leur territoire. L'objectif recherché par chaque intercommunalité est la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par un maillage de sentiers qui permettent aux habitants et aux visiteurs de découvrir nos richesses par la marche et/ou le vélo tous chemins.

Un état des lieux très précis a été réalisé pendant l'été 2017 pour déterminer, sur ces sentiers communautaires, l'état général et la possibilité de prise de compétence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Il a révélé un manque d'entretien sur plusieurs secteurs, des fermetures de portions par la pousse de la végétation, un manque de balisage... et bien entendu un manque d'harmonisation sur le nouveau territoire communautaire.

Touchant du doigt tout l'intérêt de faire découvrir l'agglomération pas ces sentiers, il a été choisi, en fin d'été, de garder cette compétence au sein de l'agglomération et de se donner les moyens humains, matériels et financiers de l'exercer.

PROMOTION DU TOURISME

Un territoire plein de vie !



OFFICE(S) DE TOURISME

Avant la fusion au 1^{er} janvier 2017, les deux villes de Tarbes et de Lourdes classées station de tourisme ont délibéré avant la fusion pour maintenir leur Office de tourisme communal.

Dès lors la compétence de l'Office de tourisme intercommunal s'exerce sur le reste du territoire.

Deux structures étaient identifiées sur le territoire, toutes issues du pôle sud :

- L'OT de Batsurguère (forme EPIC)
- L'OT de Saint-Pé-de-Bigorre (forme associative)

Ces deux structures ont pu continuer à fonctionner pendant 6 mois au titre d'une convention de transition approuvée par une délibération le 31 janvier 2017.

Une réunion s'est ensuite déroulée le 10 avril à Saint-Pé-de-Bigorre avec des représentants élus de chaque point d'information afin de déterminer la structure adaptée pour la création d'un Office de tourisme intercommunal.

Office de tourisme intercommunal

Parmi les hypothèses de structures porteuses de cet Office de Tourisme intercommunal hors Tarbes et Lourdes la création d'une association fut celle privilégiée pour plusieurs raisons :

- Souplesse et rapidité de création
- Liberté de la composition du conseil d'administration, permettant d'intégrer notamment les élus municipaux impliqués précédemment dans les anciens OT.

L'Office de tourisme intercommunal a ainsi été créé au 1^{er} juillet 2017, il regroupe les moyens des ex-OT de Saint-Pé-de-Bigorre et de Batsurguère. Par le biais d'une subvention accordée par le Conseil Communautaire, cette structure a permis de reconduire pour 2017 les actions menées jusque-là par les anciennes structures.

2 réunions du Conseil d'administration se sont tenues en 2017.

L'agglomération a en outre lancé en 2018 une étude de faisabilité du prolongement de la V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes, étude financée à 50% par le Conseil Départemental.

Pour 2018, une étude est en cours sur l'exercice de la compétence à l'échelle de la CATLP avec deux orientations définies par la commission tourisme :

- **Renforcement des moyens de l'Office du tourisme intercommunal**
- **Étude de coopérations entre les 3 Offices du tourisme.**

MOBILITÉ

Une approche globale de la mobilité



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

La CATLP est devenue compétente en matière de mobilité dès sa création le 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs le Département des Hautes Pyrénées s'est vu retiré par la loi NOTRe sa compétence en matière de transports au profit de la Région à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les lignes interurbaines et à partir du 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires.

Différentes conventions ont donc dû être passées par la CATLP avec la Région, le Département et la Ville de Lourdes pour régler les nombreuses questions liées au transfert juridique et financier de la compétence mobilité :

- Une convention signée avec la Région Occitanie le 27 décembre 2017 sur l'évaluation du coût du transfert de la compétence transports scolaires à la CATLP fixé provisoirement à 1 990 000 € en 2018, prévoyant notamment que l'exercice de la compétence transports scolaires serait effectivement transféré par la Région à la CATLP à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Une convention de coopération passée à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 août 2020 avec la Région Occitanie portant sur le transport de voyageurs par la ligne « Ma ligne des Gaves » entre Tarbes et Lourdes, l'organisation d'une centrale de réservation de services de transport à la demande, la maintenance d'un système de billettique et d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, système commun à la fois au réseau régional et aux réseaux de transports de la CATLP,
- Une convention de délégation de la compétence transports scolaires par la CATLP au Département des Hautes-Pyrénées à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 août 2020,
- Une convention de délégation de la compétence transports scolaires par la CATLP à la ville de Lourdes à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 août 2020.

Des conventions passées avec différentes Autorités Organisatrices de transports scolaires de second rang (AO2) présentes sur le territoire de la CATLP ont également fait l'objet d'un transfert à la CATLP, ainsi qu'une convention passée historiquement par le Département des Hautes Pyrénées avec le Département des Pyrénées Atlantiques.

L'année 2017 a été une année marquée par le transfert juridique et financier de la compétence « Mobilité »

Décision de dissoudre le Syndicat Mixte de Transports (SMT) « le Fil Vert »

En 2017, la Région Occitanie a été substituée au Département des Hautes Pyrénées au sein du SMT. Par ailleurs la CATLP, devenue compétente en matière de mobilité, a remplacé au sein du SMT la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes et la ville de Lourdes.

La CATLP ainsi que la Région Occitanie ont ensuite pris d'un commun accord la décision de dissoudre le SMT, car ce syndicat n'a plus disposé de ressource à partir du 1^{er} juillet 2017. Le 28 décembre 2017 un arrêté préfectoral a mis fin aux compétences du syndicat mixte de transports le Fil Vert.

La procédure de dissolution se poursuivra toutefois en 2018 pour liquider définitivement la répartition de l'actif de ce syndicat mixte entre la Région et la CATLP.

Délégation de service public

Deux contrats de délégation de service public de transports urbains ont été transférés à la CATLP à partir du 1^{er} janvier 2017. Le contrat de délégation de service public (DSP) des transports urbains **ALEZAN** de l'ex-Communauté d'agglomération du Grand Tarbes signé avec la Sté **KEOLIS**, le contrat des transports urbains de la ville de Lourdes CITYBUS signé avec la Sté **ACTL CARALLIANCE**.

ÉTUDES POUR LA CRÉATION DE PÔLES D'ÉCHANGES DE TRANSPORTS

Deux études sur la création de pôles d'échanges de transports ont été commanditées par le SMT le Fil Vert en 2017. Elles ont fait apparaître la nécessité d'aménager différents pôles d'échanges de transports sur l'agglomération avec plus ou moins de travaux selon les cas. Le site de Coubertin près du lycée Marie Curie à Tarbes a été classé comme prioritaire en terme d'aménagement pour sécuriser les transports scolaires. L'étude est en cours sur les pôles de transports lourdais.

ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS ALEZAN

La CATLP a versé en 2017 différents fonds de concours pour aider les communes à réaliser la mise en accessibilité de points d'arrêts de transports urbains classés comme prioritaires dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité Agenda d'accessibilité programmée du réseau de transports urbains ALEZAN.

FUTUR RÉSEAU DE TRANSPORTS DE L'AGGLO

Une consultation a été lancée pour choisir un bureau d'études afin d'élaborer le cahier des charges du futur réseau de transports de l'agglomération à créer pour 2020. Les deux contrats de concession des réseaux de transports urbains transférés à la CATLP ALEZAN et CITYBUS s'achèvent fin 2019. Le bureau d'étude choisi dans le cadre d'une consultation lancée par la CATLP sera chargé de faire le diagnostic des différents réseaux de transports présents sur le territoire de la CATLP et des problématiques de mobilité posées, afin d'élaborer le cahier des charges du futur réseau de transports collectifs de l'agglomération qui sera mis en place en 2020.

Le saviez-vous ?

Le montant des dépenses du budget annexe des transports de la CATLP en 2017 est de 6 193 424 €. La principale ressource du budget annexe des transports est constituée par le versement transport dont le taux a été fixé par le conseil communautaire de la CATLP à 1.05 % à partir du 1^{er} juillet 2017.

Synthèse des rapports d'activité 2017 fournis par les délégataires des deux réseaux de transports urbains :

Réseau des autobus urbains **ALEZAN**

- 49 véhicules (32 appartenant à l'autorité organisatrice et 17 à des sous-traitants)
- 79 employés
- dont 68 conducteurs
- 1 280 640 voyages
- 1 364 884 km
- Coût total : 4 823 652 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 4 066 602 €
- Recettes commerciales du réseau : 654 098 €

Le nombre de kilomètres sur le réseau ALEZAN en 2017 est resté stable, sa fréquentation a progressé de 6% globalement et de 9% sur le service Handibus, ce service victime de son succès connaissant une saturation importante aux heures de pointe.

Réseau des autobus urbains **Mon CITYBUS**

- 13 employés (dont 4 conducteurs en temps complet annuel et 6 conducteurs saisonniers)
- 9 véhicules
- 155 562 voyages
- 180 748 km
- 727 161.94 € de charges
- Participation forfaitaire : 587 784.91 €
- Recettes commerciales CITYBUS et PMR : 145 990.37 €

La fréquentation sur le réseau CITYBUS a progressé de 4% en 2017 malgré une saison plus courte à Lourdes.



Photo : P. Vincent / OT Lourdes

UNE APPROCHE GLOBALE DE LA MOBILITÉ

La problématique de la mobilité est aussi reliée aux réflexions menées par la CATLP sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans le cadre d'une approche globale de la mobilité sur le territoire.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

“Poursuite de l'élaboration des documents d'urbanisme engagés par les EPCI et les communes avant la création de la CATQP et évolution d'autres documents d'urbanisme existants”

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUi) ET COMMUNAUX (PLU)

Le PLUi du Canton d'Ossun

Débat sur le PADDi et poursuite de l'élaboration du PLUi dans sa phase réglementaire

Réunions des élus et techniciens sur des ateliers thématiques et réunions du Comité Technique pour l'élaboration du projet d'aménagement et

de développement durables (PADDi).

Présentation du PADDi en Comité de Pilotage (COPI) le 22 mai et présentation aux personnes publiques associées (PPA) le 05 septembre, puis débat sur le PADD en Bureau Communautaire du 19 septembre. Réunion d'un COPI le 09 octobre pour engagement de la phase réglementaire et début du travail avec chaque commune sur le zonage des zones urbaines et à urbaniser.

Montant des prestations payées au Bureau d'Etudes CITTANOVA en 2017 : 52 283,14 € TTC

Subvention versée par l'Etat en 2017 : 35 245 €

Le PLUi du Pays de Lourdes

Entretiens réalisés auprès des 18 maires afin est de connaître leurs attentes et organisation de 3 ateliers thématiques. Réunions avec les agriculteurs par secteur géographiques pour le diagnostic agricole. Mise en place d'un site intranet dédié permettant l'accès à tous les documents de travail.

Transmission par le Bureau d'Etudes, en novembre, du projet de rapport de présentation

Montant des prestations payées au Bureau d'Etudes (groupement) en 2017 : 70 254,00 € TTC

Subvention versée par l'Etat en 2017 : 20 000 €

Réalisation du Diagnostic Territorial et poursuite de l'élaboration du PLUi dans la phase PADDi

Le PLU d'Angos, et Soues

La commune d'Angos s'est prononcée pour l'arrêt des études par délibération du Conseil Municipal en date du 23 août 2017.

Le PLU d'Odos

Arrêt du projet en Conseil Communautaire du 21/12/2017

Le PLU de Bours

Travail sur le règlement et le document relatif aux Orientations d'Aménagements et de Programmations (OAP).

Poursuite de l'élaboration des PLU des communes de Bours, Chis, Odos et Soues

Le PLU de Soues

Travail sur le règlement et le document relatif aux O.A.P.

Aucune prestation payée en 2017 par la CATLP pour les marchés de Chis, Odos et Soues. Montant des prestations payées au Bureau d'Etudes Etudes de K pour le PLU de Bours en 2017 : 720.00 € TTC

Le PLU de Chis

Débat sur le PADD en conseil communautaire du 28/09/2017 ; début du travail sur la phase réglementaire.

Le PLU de Lanne

Mise à l'enquête publique du projet en décembre 2016/ janvier 2017. Réunion avec les Personnes Publiques Associées le 22/05/2017. Approbation du Projet mis en suspens dans l'attente du PLUi du Canton d'Ossun.

L'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS

La CATLP a accompagné les communes afin de conduire et de poursuivre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme existants.

Modifications et modifications simplifiées

Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de LOURDES : approuvée par le Conseil Communautaire le 13 avril 2017.

Commune de JULOS – nouvelles dispositions du PLU suite à l'annulation partielle : le conseil communautaire a délibéré le 30 novembre 2017 pour classer des parcelles en zone UA du PLU.

Modification n°1 du PLU d'IBOS pour, notamment, ouvrir à l'urbanisation un secteur de la zone d'activités Nord: engagée par délibération du Bureau communautaire le 17 novembre 2017. Une consultation a également été engagée afin de recourir à un bureau d'études pour l'accompagnement de cette modification.

Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune

Evolution des documents d'urbanisme existants pour un coût total de 24 695,15 € TTC

d'AUREILHAN : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 13/04/2017.

Modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de BARBAZAN- DEBAT : approuvée par délibération du bureau communautaire en date du 17/05/2017.

Modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de SEMEAC : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 13/04/2017.

Modifications n° 3 du PLU de la commune d'AUREILHAN pour l'élaboration d'une O.A.P. sur le secteur de la Tuilerie Oustau, et l'ouverture de cette zone à l'urbanisation : choix, en mai 2017, d'un prestataire extérieur pour la conduite de l'étude.

Modifications n° 3 du PLU de la commune d'AUREILHAN pour la définition d'un principe de maillage entre la RN 21 et la rue de la Moisson : en attente du choix du scénario retenu.

Projet de Site Patrimonial Remarquable régi par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la ville de Lourdes

Elaboration de l'AVAP déléguée à la commune par délibération du conseil communautaire du 13 avril 2017. La CATLP reste l'autorité compétente. Validation du projet AVAP par la commission locale du 07 septembre 2017. Dossier prêt à être arrêté par délibération du Conseil Communautaire.

Instauration du Droit de Préemption sur la commune de Bernac-Debat

Instauration par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017 de 2 périmètres de droit de préemption pour création d'espaces publics et de parkings et pour réalisation d'un système de traitement collectif des eaux usées.



LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Poursuite de l'élaboration du RLPI engagé sur le périmètre de l'ex-Grand Tarbes. Mise à l'enquête publique et approbation par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017.

EN RÉSUMÉ

2017, c'est ...

- Poursuite de l'élaboration des PLUi du Canton d'Ossun et du Pays de Lourdes, poursuite de l'élaboration des PLU de Bours, Chis, Odos et Soues ;
- Evolution du POS de Lourdes, des PLU de Julos, d'Aureilhan, de Barbazan-Debat, de Séméac ;
- Engagement de procédures pour l'évolution des PLU d'Ibos et d'Aureilhan
- Poursuite de l'élaboration de l'AVAP de la ville de Lourdes
- Instauration d'un Droit de Préemption sur la commune de Bernac-Debat
- Approbation du RLPI sur le périmètre de l'ex Grand Tarbes

LES ÉCOLES DE MUSIQUE DE L'AGGLOMÉRATION



« Construction, Aménagement, Entretien et Gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ». Sont concernés par cette compétence, les bibliothèques et les écoles de musique, transférées au Grand Tarbes en 2003 ainsi que le financement de la Scène Nationale depuis 2004.

Tchikidan, un projet avec 300 musiciens sur scène.

LA PLUS BELLE DES MÉLODIES, C'EST ENSEMBLE QUE NOUS LA FAISONS

Par délibération en date du 15 décembre 2016, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a repris en gestion directe les écoles de musique associatives.

À savoir l'ASCA Musique, la Société Musicale Borderaise, Pro Musica, La Boîte à Musique et l'Ensemble instrumental d'Orleix

Le réseau d'enseignement musical est donc constitué de 7 antennes : Aureilhan, Bordères, Bours, Ibos, Séméac, Soues et Orleix.

Le nombre total
d'élèves est de 407
dont 45 hors
agglomération.

Ce service est dirigée par Céline Servant, assistée par Muriel Cieutat à mi-temps pour de la gestion administrative et technique.

DISCIPLINES	NOMBRE D'ELEVES	ENSEIGNANTS
FORMATION MUSICALE	253	Frédéric DARTIGUES Marie-Gabrielle DENIS Lucie GUYTON-SAGGESI MARIE LARBANES-CORATRINE Valérie PALUSTRAN
PRATIQUES COLLECTIVES		
• Chant choral	29	Eric SAINT-MARC
• Chant traditionnel enfant	5	Emilie MANESCAU / Régis LATAPIE
• Atelier improvisation/musique actuelle	7	Mishaël TRIGALET
• Harmonie Cadette	38	Cédric CIEUTAT
• Grande Harmonie	49	Cédric CIEUTAT/Nathalie LOUVEAU
• Ensemble clarinettes	17	Laurent BOUCHADEILL
• Ensemble guitares	3	Béatrice MERCIER
• Ensemble mandolines et guitares	9	Marie BUROU
INSTRUMENTS		
ACCORDEON	5	Stéphanie RENE
BATTERIE	30	David TOUJAS
CLARINETTE	28	Laurent BOUCHADEILL
COR	4	Frédéric DARTIGUES
FLUTE	30	Valérie PALUSTRAN
GUITARE ACTUELLE	27	Mishaël TRIGALET
GUITARE CLASSIQUE	25	Béatrice MERCIER
MANDOLINE	13	Marie BUROU
PIANO	79	Henri ESPIASSE Nathalie LAMARQUE Sylvie PEYROU
SAXOPHONE	36	Lucie GUYTON-SAGGESI Nathalie LOUVEAU
TROMBONE	7	Florian MARTIN
TROMPETTE	27	Frédéric Dartigues
TUBA	3	Florian MARTIN
VIOLON	10	Valérie CAPDEVIELLE-PERE

le parvis
scène nationale tarbes pyrénées

FINANCEMENT DE LA SCÈNE NATIONALE LE PARVIS

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées participe au financement du Parvis, Scène nationale Tarbes-Pyrénées, reconnue d'intérêt communautaire par délibération en date du 2 décembre 2004.

La CATLP a participé à hauteur de **491 225€** pour l'exercice 2017 en fonctionnement.

Les chiffres clés - année 2017

Budget : 4 524 258,26 €
Recettes propres : 32% / Partenariat privé mécénat : 16% / État et Collectivités territoriales : 44% / Autres produits et produits exceptionnels : 8%

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

La musique et la danse



2017 fut bercée par la musique sud-américaine avec en exergue une série de 10 concerts de la formation « Percutran's » associant les percussions traditionnelles, africaines et brésiliennes et danse africaine.

L'ÉTABLISSEMENT : NOUVEAUTÉS

Les locaux

L'opportunité d'acquérir des locaux annexes jouxtant le Conservatoire nous a été signalée. L'intervention du service Architecture de la Ville de Tarbes a permis de mener une évaluation. L'acquisition est prévue courant 2018. Elle permettra de déplacer et de créer des espaces de cours, de réunion, de stockage en libérant ainsi des espaces pédagogiques.

Les personnels

Monsieur Jean Imbert, professeur de trompette et de musique ancienne a fait valoir ses droits à la retraite et sera remplacé par Monsieur Cédric Isard.

Pour le personnel administratif et technique

Le développement du projet pédagogique et des projets de diffusion génère un surplus de travail sur le pôle administratif du Conservatoire. Les personnels sont en limite de charge de travail, des projets et productions (de 50 à 240), de partenariats, de conventions, en constante augmentation.

De même, l'équipe technique à 3 personnes ne permet aucune rotation d'un binôme nécessaire pour l'installation technique des spectacles, cela complique l'accompagnement pédagogique et technique des spectacles.

L'effectif

Résultats par niveau sur 1040 inscrits dont 462 résidents dans la ville de Tarbes:

En musique,

Passage en second Cycle, 57 élèves

Passage en troisième Cycle, 18 élèves

Certificat d'Etudes Musicales : 3 lauréats

Diplôme d'Etudes Musicales : 3 lauréats

En danse,

Passage en second Cycle, 4 élèves

Passage en troisième cycle, 13 élèves

Certificat d'Etudes Chorégraphique: 2 lauréats

L'enseignement

Le département de Jazz s'est développé après une 1ère phase d'ateliers (2004-2008) puis une mise en œuvre des cursus en 3 cycles (2009-2013) avec de nombreux DEM délivrés. Maintenant, une demande importante se fait pour le cycle I et II d'une part (adolescents débutants + élèves de Marciac) et d'autre part pour des ateliers adultes. Faute de temps de cours suffisants, certains cours adultes n'ont pu se mettre en place.

Le nombre d'élèves de Marciac augmente chaque année. Des dispositifs d'hébergement sont à envisager pour pérenniser la continuité de l'enseignement du Jazz sur Tarbes pour ces élèves lycéens.

Diverses initiatives et expérimentations pédagogiques voient le jour au sein du Conservatoire, concernant l'initiation musicale et instrumentale par une redistribution du temps de cours (2 fois dans la semaine pour les élèves débutants) et par un développement de l'oralité (instrument et chant à danser / ICD) ainsi que l'acquisition de réflexes d'oreille (culture musicale),

Le développement de l'invention, improvisation et créativité, s'installe sur de nouvelles bases suite à la réflexion sur l'initiation instrumentale des 6, 7 et 8 ans, chantier pédagogique initié en 2017 et conforté par une formation à la pédagogie Dalcroze avec Jean-Marc Aeschmann. Les enjeux territoriaux à partir de 2017 nécessitent une réflexion autour d'un projet culturel de territoire. Un projet associant diverses structures, publiques ou pas, impliquant la politique de la ville, et les orientations préconisées par la DRAC, pourra être entrepris. Le projet pédagogique et les missions de l'établissement seraient dès lors en appui sur des orientations plus largement définies.

Partenariats Education Nationale

Les enjeux plus spécifiques d'éducation artistique et culturelle (EAC), par la musique, la danse et le théâtre, seront dès lors cadrés avec un ordre de mission ou une feuille de route allant au-delà du « ça va de soi », sur la dynamique des politiques culturelles. La présence d'un Conseil d'Etablissement au sein du Conservatoire, où siègeraient les partenaires, offrirait ce lieu d'échange et de réflexion.

Dès 2005, une convention était à l'étude entre l'Education Nationale et le Conservatoire du Gd Tarbes. Elle sera finalisée en 2007/2008 et finalement signée en mai 2015. Un orchestre à cordes sur l'Ecole Voltaire de Tarbes est en œuvre depuis la rentrée de septembre 2016. Il concerne une classe de 25 élèves inscrits en CE2, désormais en CM1. Tous les élèves sont volontaires pour cette 2nde année. Une ouverture d'un OAE « Cuivres » est envisagée en septembre 2018.

Expérimentations

Partenariat avec des structures pédagogiques, artistiques, sociales :

Ecole supérieure des arts, Ecole du Cirque, Maison de quartier, Associations de quartier (GIP - Médiannes).

LA SAISON CULTURELLE

Musiques sud-américaines

La saison culturelle 2017 fut portée par des airs et des mélodies sud-américaines. Concerts vocaux, instrumentaux, chorégraphiques, animations de lieux patrimoniaux ou maisons de retraite, spectacles avec mise en scène, échanges et productions en partenariat pédagogiques, académies d'orchestre, rencontres artistiques, concerts découvertes, ... Pas moins de 240 productions pédagogiques et artistiques sur 36 semaines.

Percutrans'2017 et Orchestre symphonique

Après leur Concert-conférence en décembre 2016 et 7 représentations scolaires début 2017 à l'Auditorium Gabriel Fauré, ils animent plusieurs ateliers destinés aux élèves tout au long de l'année (Percussions africaines : Djembé / Percussions brésiliennes : Batucada et Pagode / Danse africaine). Le 21 juin 2017, ils donnent à l'occasion de la fête de la musique un extrait du futur spectacle (instruments, voix et danse).

Après plusieurs séances de travail, plus de 60 élèves du conservatoire, musiciens et danseurs étaient sur scène accompagnés par Pierre Olivier Pouzet et Michel Le Calvé, professeurs de percussions contemporaines au conservatoire ainsi que de Clément Cousin aux percussions brésiliennes, Didier Albert aux percussions africaines et enfin Sophie Abadie qui menait la danse africaine. En effet, les élèves des classes de danse classique et contemporaine de Nathalie Hallay et Tatiana Taneva avaient provisoirement rangé leur tutu pour endosser tee-shirt, pantalon et foulard coloré. Le chœur de femmes Intemporelles, dirigé par Corinne Arnaud était également de la fête avec le « pagode ».

Vivaldi - spectacle de Danse et Percussions basques au Parvis

Nathalie Hallay, professeur et coordinatrice du département danse, a conçu et réalisé ce grand projet pour les classes de danse classique en collaboration, pour les chorégraphies, avec Silvie Daverat, artiste en résidence. La genèse de ce projet tient aux échanges entre Nathalie Hallay et Stéphane Rougier, violoniste, compositeur qui se produit sur les plus grandes scènes internationales avec les plus grands orchestres. Stéphane Rougier très investi dans les créations les plus diverses, n'a pas hésité. Ainsi « Lau Sasuak Dantzán » qu'il interprétait déjà au violon solo avec le Quatuor à cordes Arranoa, Mixel Etxekopar, virtuose des flûtes basques (txirula...), siffleur extraordinaire et trois musiciens basques, allait voir le jour sous une nouvelle version, celle-ci dansée. Cette soirée fut une première pour les danseuses et danseurs du conservatoire et ceci à plusieurs titres. Tout d'abord, une prestation sur la scène nationale du Parvis offrant un espace scénique adapté à ce projet et enfin une rencontre artistique rare et exceptionnelle avec des musiciens professionnels pour une interprétation musicale en « live ». Du « Printemps » à « l'Hiver » ce sont plus de 80 danseurs qui ont évolué lors des différents tableaux.

Mais aussi **Le Conservatoire à la rencontre du territoire**



ou encore



Jeunes Voix et Jeune Chœur Direction C. Arnaud

Vendredi 12 Mai 2017 à 20h au Zénith de Pau
Le groupe Boulevard des Aïrs a invité les ensembles vocaux du Conservatoire à se joindre à lui sur scène pour interpréter « *Emmène-moi* ».

EN RÉSUMÉ

2017, c'est ...

- L'Amérique latine comme leitmotiv de la saison culturelle.
- Une production ambitieuse et réussie au Parvis, avec les 4 saisons de Vivaldi, danse classique, musiciens traditionnels et danseurs basques, un quatuor à cordes.
- Des projets d'extension des locaux du Conservatoire, à l'étude.
- La mise en place du dispositif «*Le Conservatoire à la rencontre du territoire*» pour les communes de l'agglomération.

GENS DU VOYAGE



GENS DU VOYAGE, UNE COMPÉTENCE STATUTAIRE

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampons), conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. La CATLP participe à la mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, piloté par l'Etat et le Département. La commission départementale du 4 juillet 2017, dont elle est membre, a validé le projet du nouveau schéma départemental 2018-2023. Ce schéma, qui devait être signé en 2017, sera finalement signé en 2018 par la préfète.

La CATLP accompagne les gens du voyage, avec la mise en place de la MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale), en 2002, dans leur projet de sédentarisation (auto-construction). Pour cela, elle a délégué la partie technique à Jean GARLAT, Architecte DPLG, et la partie sociale à l'association SAGV65 (Solidarité avec les Gens du Voyage). La gestion des stationnements illicites, en dehors des aires d'accueil, dans le périmètre de l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, ne fait pas partie de sa compétence. Cependant, à la demande des propriétaires, publics ou privés, des terrains occupés par les gens du voyage, la CATLP engage, à leur place, les démarches de demande d'expulsion auprès de la préfecture.

ÉVÉNEMENTS ET TRAVAUX SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Le service rencontre souvent des difficultés, pour faire appliquer le règlement sur les aires. Il est confronté à des stationnements illicites, récurrents, sur les aires d'Aureilhan et d'Ibos, mais aussi, en augmentation, sur l'aire de Las Gravettes, ayant des conséquences financières importantes (dégradation des équipements et détournement de fluides). Un système de télégestion est prévu, en 2019, qui devrait résoudre nombre des difficultés actuelles.

LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

En gestion d'équipements, la CATLP gère :

- **8 aires d'accueil** situées à Aureilhan (aire Laborde de Loste), à Bordères-sur-l'Echez (aire Django Reinhardt), à Ibos (aire du Bois du Commandeur), à Laloubère (aire du Moulin), à Odos (aire du Galopio), à Soues (aire Rives de l'Adour) et à Tarbes (aires Las Gravettes et du pont Alstom). Ces aires, hormis celles d'Aureilhan et d'Ibos, occupées par des illicites, ont hébergé, sur 94 emplacements, 2 141 personnes. L'aire d'Aureilhan, dégradée et occupée par des illicites, fera l'objet d'une rénovation et d'une réhabilitation en 2018. Une étude, réalisée par l'équipe SETES/GARGUILLO, a estimé le montant des travaux à 300 000 € dont 120 000 € sont inscrits au budget 2017. La transformation de l'ancienne aire d'Ibos, complètement dégradée et occupée par des illicites, devra faire l'objet d'une étude, dans le cadre du schéma départemental, en vue de la sédentarisation des gens du voyage.
- **1 aire de grands passages**, chemin Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité de 150 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes, de 30 à 100 caravanes, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une durée de 7 jours. Quatre missions évangéliques ont été accueillies en 2017. Le retour des rassemblements de Lourdes a nécessité l'intervention de la justice.
- **1 aire tampon « Lespie »** à Ibos, fermée pour raisons de travaux prévus en juin 2018. Cette aire sera destinée à accueillir, environ 40 caravanes, ponctuellement, pour une durée de quelques jours à quelques semaines.

La gestion des aires d'accueil s'effectue à travers divers contrats passés par la CATLP avec différentes sociétés concernant les prestations suivantes :

Gestion des aires : La CATLP avait fait le choix, en 2013, de confier la gestion de ses aires à un prestataire, à prix forfaitaire. Le marché, passé avec la société VAGO (33260 La Teste De Buch), s'est terminé le 1^{er} décembre 2017. Un nouveau marché annuel, reconductible trois fois, a été signé, avec cette société, pour un montant de 347 639,88 € TTC correspondant à la tranche ferme (7 aires d'accueil, aire de Lespie et aire de grands passages) et de 29 808 € TTC correspondant à la tranche optionnelle (aire d'Aureilhan). Le personnel de la société VAGO est basé dans le local « Concorde », zone industrielle Concorde, à Bordères-sur-l'Echez, mis à disposition par la CATLP.

Matériel urbain défensif : Un accord-cadre annuel, à bons de commande, sans minimum ni maximum, reconductible trois fois, est signé, en 2017, avec la société PREFABAT (62710 COURRIERES) pour des fournitures de matériel urbain défensif. Ce contrat de fourniture de matériel breveté, dit inviolable et sécurisé (bornes, poutres, barrières, portiques, portes blindées, armoires blindées, système de fermeture, gabions,...) permet de lutter plus efficacement et plus rapidement contre les intrusions ou les dégradations courantes.

Travaux et prestations pour des interventions liées aux gens du voyage : Un marché de travaux et de prestations pour des interventions liées aux gens du voyage (accord-cadre à bons de commande) est signé en 2016, pour un an, reconductible trois fois, avec l'entreprise FRECHOU (65320 TARASTEIX), pour un montant maximum de 96 000 € TTC.

Les prestations du marché comprenant, notamment, des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de mise à disposition de matériel avec chauffeur (camion, benne, matériel d'hydrocurage, de levage et de chargement) permettent de répondre, en urgence, aux problèmes rencontrés dans le cas de nécessité de protections de terrains et d'actes de vandalisme.

Système de télégestion sur les aires d'accueil :

Une consultation a été lancée fin 2017 dans le but de remplacer, au fur et à mesure, les compteurs de marque Lumex qui tombent régulièrement en panne et ne sont plus fabriqués. Une enveloppe de 100 000 € a été prévue au budget 2017 pour le financement de ce nouveau dispositif. L'installation est prévue, en 2018, sur les aires d'Alstom (avril) et de Soues (fin d'année).



SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

Maîtrise d'œuvre urbaine et Sociale :

La CATLP a renouvelé la convention, pour 2017, avec l'association Solidarité avec les Gens du Voyage (SAGV 65) et Monsieur Jean GARLAT, architecte DPLG, pour la poursuite de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), destinée à l'aide à la sédentarisation de familles de gens du voyage qui souhaitent acquérir du foncier et/ou construire un habitat.

Les coûts des prestations réglées à SAGV65 (30 000 €) et M. Garlat (7 122.15 €) sont pris en charge par l'État à hauteur de 50 %.

Une ligne de garantie, mise en place en 2003, et à laquelle participe la CATLP, permet à ces familles d'accéder à un emprunt bancaire pour mener à bien leur projet. L'emprunt total accordé, actuellement, est de 40 000 € maximum, avec une garantie de 70% à 100 %.

Quatre dossiers ont été présentés au comité de pilotage pour des travaux et des demandes de prêt. Sur les 4 dossiers, un seul a obtenu le déblocage des fonds de la banque.

Projet de sédentarisation

SÉMÉAC

La communauté d'agglomération, dans le cadre de sa compétence de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application du schéma départemental des gens du voyage, avait lancé une opération de sédentarisation sur la commune de Séméac, en 2015.

L'opération consiste à viabiliser des terrains, de 400 m², situés chemin des Garennes Lasgarrennes, à Séméac, permettant la construction de 10 maisons d'une surface habitable d'environ 70 m², type T2, adaptées aux besoins des gens du voyage.

L'équipe SETES/CERTIFICATION ACOUSTIQUE, désignée, maître d'œuvre, dans le cadre de la réalisation des infrastructures et la viabilisation des terrains, travaille, en collaboration avec un architecte, Christophe Laborde, à la réalisation du permis d'aménager, qui est déposé début 2018. Le programme de construction des maisons et dépendances privées a été confié à l'Office Public de l'Habitat (OPH) qui doit en assurer ensuite la gestion locative.

Les travaux VRD, prévus pour septembre 2018, sont estimés à 550 000 €. Une première tranche de 200 000 € TTC a été budgétée sur 2017.

EN RÉSUMÉ

2017, c'est ...

- 8 aires d'accueil
- 1 aire de **grand passage**
- 1 aire **tampon**
- des projets de sédentarisation
- 777 428 € de dépenses **de fonctionnement**, 220 165 € de recettes de fonctionnement.
- 135 047 € de dépenses **d'investissement**, 12 300€ de recettes.

IBOS

Un groupe de travail a été organisé pour réfléchir à des solutions pérennes de sédentarisation des familles illicites, nombreuses, sur la commune d'Ibos.

Un projet a été retenu et concerne la viabilisation de lots, de 750 m², sur la parcelle E192 (6085 m²), chemin d'Oursbelille, à Ibos, appartenant à la CATLP. L'idée est de proposer des lots viabilisés à des familles, en échange de terrains agricoles. La construction de maisons resterait à leur charge.

Une première étude des coûts d'extension des réseaux d'eau et d'électricité, nécessaire pour la réalisation de ce projet, est en cours afin d'évaluer le montant de chaque parcelle.

FINANCES

Une année de transition

“

Ce document budgétaire fondateur est la traduction immédiate de nos engagements. Il respecte la parole donnée en reprenant les projets des anciens intercommunalités.

Gérard Trémège,
Président en charge des finances

”



BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Durant l'exercice 2017, les **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** se composent principalement :

- **Des atténuations de produits** (chapitre 014) pour 31 298 500,59 €. Ces atténuations comprennent le reversement de l'attribution de compensation (19 650 633,41 €) aux communes membres, le FNGIR - le fond national de garantie de la réforme de la taxe professionnelle - (11 628 364,00 €) et un reversement de fiscalité pour un montant de 19 375,93 € (TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales).
- **Des charges du personnel** (chapitre 012) pour 16 203 120,34 € (budgété 16 608 398,33 €) dont 3 909 676,09 € pour la compétence petite enfance, péri-scolaire et scolaire.
- **Des dépenses à caractère général** (chapitre 011) pour 6 543 573,11 € (budgété 7 799 300,00 €).
- **Des autres charges de gestion courante** (chapitre 65) pour 21 803 614,10 €, dont 1 278 290,93 € pour la compétence petite enfance, péri-scolaire et scolaire. Ces dépenses se composent des indemnités d'élus pour 857 739,39 € (Comptes 6531, 6532, 6533, 6534 et 6535), des contributions obligatoires pour 17 522 518,67 € (sur le compte 65548 : 16 607 600,00 €, reversement de la participation au SYMAT, 425 933 € au SM Pyrénia pour la partie fonctionnement et 425 000 € pour la GEMAPI PETR PLGV-Pole sud), des subventions de fonctionnement versées.
- Enfin les **autres dépenses de fonctionnement** se composent des charges d'intérêts (492 981,75 €), des charges exceptionnelles (20 111,51 €), de l'amortissement des immobilisations et autres (2 665 932,93 €).

Les **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** se composent principalement :

- **Des impôts et taxes** (chapitre 73) pour 63 452 445,40 €
- **Des dotations et des participations** (chapitre 74) pour 15 568 684,90 €. Les principales dotations et participations sont d'une part, la dotation d'intercommunalité pour 4 273 961,00 € et la dotation de compensation pour 9 292 696,00 € et d'autre part, les allocations compensations de TH et de CET pour un montant total de 1 440 252,00 €.

Les autres participations concernent principalement les participations versées par le Conseil départemental et l'Etat pour le fonctionnement des écoles de musique (soit 208 617 €), par l'Etat pour les aires d'accueil des gens du voyage (169 000 €) et 260 000 € (CAF et Fonds FSCO) pour la compétence péri-scolaire.

- **Des produits des services** (chapitre 70) pour un montant total de 2 293 924,08 €. Ces produits proviennent essentiellement, de l'activité des services sportifs (595 405,58 €), culturels (280 480,6 €), scolaires et péri-scolaires (508 553,39 €) et des reversements pour le personnel mis à disposition, des écoles musiques, des bibliothèques, des piscines et des aires d'accueil des gens du voyage.

Le reste des recettes provient, des autres produits des gestion pour 236 838,64 € (loyers de la MCEF, GIP, Rectorat et entreprises situées sur le bâtiment Monge à Lourdes), du reversement de l'excédent du BA locations immeubles ex-ccco (compte 7561) pour 250 673,00 €, des produits exceptionnels (chapitre 77) pour 68 953,59 € qui correspondent principalement à des remboursement d'assurance, des trop payés d'EDF et des non restitutions de cautions dans le cadre de la gestion des aires d'accueil et des opérations d'ordre pour 230 840,59 € (amortissements des subventions perçues et neutralisations des subventions d'équipement versées au 204).

Dépenses de fonctionnement

Budgété : **81 884 968,33 €**
 Réalisé : **79 027 834,33 €**
 soit un taux de réalisation de

96,51 %

Recettes de fonctionnement

Budgété : **82 933 585,00 €**
 (hors résultat n-1)
 Réalisé : **82 626 759,06 €**
 soit un taux de réalisation de

99,63 %

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Les DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

se composent principalement (cf. page 19 du CA de la version officielle):

- **Des dépenses d'équipement** (chapitres 20, 204, 21, 23) pour un montant de 3 731 908,41 €.
 - Pour le *chapitre 20* (316 995,04 €) dont 201 579,30 € concernant l'élaboration des documents d'urbanisme des trois pôles notamment du PLUI
 - Pour le *chapitre 204* (1 663 389,44 €) cependant nous pouvons examiner les comptes suivants :
 - Pour le *chapitre 45* – opérations pour compte de tiers. Le montant des dépenses réalisées s'élèvent 1 080,00 € qui correspondent à des annonces pour l'atelier des sports.
- **Les autres dépenses d'investissement** sont liées d'une part, (chapitre 16) au remboursement du capital de la dette pour 1 320 889,11 € et de cautions pour 13 898,20 € dans le cadre de la régie des aires d'accueil et d'autre part, à des opérations d'ordre pour un montant de 230 840,59 € (contre partie des recettes de fonctionnement : amortissements des subventions perçues et neutralisations des subventions d'équipement versées au 204)

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT

se composent principalement du FCTVA pour 481 700,73 €, de l'affectation d'une partie du résultat n-1 soit 1 033 123,09 €, des subventions perçues pour 210 065,52 € et des opérations d'ordre qui concernent l'amortissement de l'actif pour 2 665 932,93 €.

- Pour 20 213,10 €, de l'ex-SIVU MOYEN ADOUR pour 34 857,60 € et le l'ex SIVU DEFENSE DES EAUX ALARIC pour 58 874,35 €
- 8 725 611,83 € au compte budgétaire 002 en recettes de fonctionnement (solde de fonctionnement reporté). Ce montant résulte de l'excédent de fonctionnement global des budgets situés ci-dessous soit 13 478 760,90 € moins le montant porté au compte 1068 soit 4 753 149,07 €.

Résultats de l'exercice 2017

Fonctionnement :
13 478 760,90 €

Investissement :
- 2 062 034,03 €

Reste à réaliser n-1 :
2 487 115,04 €

Résultat final de l'exercice :
8 929 611,83 €



LES BUDGETS ANNEXES

*Soumis à la TVA,
les montants sont
exprimés en euros HT*

Les BA Hôtels d'entreprises, coopérative haricot, location Téléports et location d'immeubles ont pour objet la location d'immeubles.

- Pour l'hôtel d'entreprises : rien de particulier en fonctionnement en recettes. Nous retrouvons la perception des loyers et l'amortissement de la construction des bâtiments. En dépenses, nous trouvons les charges de fonctionnement, les charges d'intérêts et les amortissements des bâtiments. En investissement, rien à signaler. Nous retrouvons en dépenses le remboursement l'emprunt pour le RIE, l'amortissement des subventions et la reprise du déficit, en recettes l'amortissement des batiments. Le dépenses d'investissement pour la réalisation d'un RIE sur Bazet (100 000,00 €) et d'un hôtel d'entreprises numérique (100 000,00 €) compte 2031 – études n'ont pas été consommées.
- Pour les BA location Téléports et locations immeubles (qui ont fusionnés depuis le 1er janvier 2018) nous retrouvons les mêmes caractéristiques que pour le BA hôtels d'entreprises.

Cependant pour le 1^{er} BA cité ci-dessus, en investissement en sus des dépenses classiques (remboursement du capital, amortissements des subventions perçues) nous trouvons au compte 2313 : 433 587,04 €, il s'agit des travaux réalisés sur le téléport 3 pour l'aménagement de la salle du conseil. Sur ce même budget en recettes d'investissement, au chapitre 13 nous trouvons 350 000 € de subventions pour la construction des la micro-crèche.

Précision en fonctionnement (compte 61521) les crédits non consommés à la hauteur de 391 668 € correspondent aux travaux non réalisés concernant la reprise de l'étanchéité du Téléport 4.

Enfin pour le 2^{ème} budget les restes à réaliser en dépenses et en recettes concernent la réalisation de l'hôtel d'entrepises du Gabas (768 836 € compte 2313, réalisé sur 2017).

Les deux budgets annexes liés à l'assainissement ex CCM et CCB

Nous constatons pour les deux budgets un déficit de fonctionnement.

Pour le 1^{er} budget le déficit est dû à l'amortissement des immobilisations (compte 6811 : 76 475 €) celui n'était pas obligatoire pour les collectivité de 3 500 habitants.

Pour le 2^{ème} budget le déficit résulte d'un rattachage de facture (traitement de l'eau SUEZ) et la comptabilisation des ICNE qui n'était pas pratiquée les années précédents cumulé à un décalage dans la perception des recettes (en 2017 seule la part fixe soit 200 € par habitant atitrée, la part variable ne l'a pas été.)

Les budgets annexes liées à la comptabilité de stocks (Parc d'activité des Pyrénées, Eco parc, Zac de Gabas, Zac cap aéro, Sté de Bigorre)

Pour ces 5 budgets, l'année 2017 représentent une année de transition notamment pour les trois derniers, peu d'investissement ont été réalisés sur ces budgets. Nous trouvons principalement des dépenses de fonctionnement. Nous pouvons noter sur le BA Parc d'activités des Pyrénées des ventes (compte 7015) pour un montant 768 836,00 € ce que diminue notre déficit. Concernant les deux derniers budgets, rien de particulier, nous pouvons noter pour la zac de SAUX une acquisition foncière pour 222 827,00 € Pour rappel les BA OM EX CCB et Petite enfance sont clôturés suite aux transfert de compétence.

BUDGETS ANNEXES 2017					BP + BA 2017	
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS	RÉSULTATS CONSOLIDÉS
	BUDGETÉ °	REALISÉ*	BUDGETÉ	REALISÉ	2017	
FUNCTIONNEMENT	7 021 241,00 €	10 011 689,17 €	7 392 028,00 €	12 917 059,02 €	2 905 369,85 €	6 754 873,53 €
INVESTISSEMENT	11 870 513,00 €	3 672 195,39 €	13 193 626,00 €	3 864 261,67 €	192 066,28 €	- 778 627,30 €
RÉSULTAT GLOBAL						5 976 246,23 €

RESSOURCES HUMAINES



LES CHIFFRES 2017

EMPLOIS et TEMPS DE TRAVAIL

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2017 :

Répartition par filière, par cadre d'emplois, par temps d'activité : 322 agents dont 34 à temps non complet

Répartition de ces agents titulaires :

- par sexe : 123 hommes – 199 femmes,
- par quotité de temps de travail : 288 à TC, 12 à moins de 17h30, 6 de 17h30 à 28h, 16 à 28h ou plus,

288 agents travaillent à temps plein (175 femmes et 113 hommes) et 11 à temps partiel.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2017

Répartition de ces agents par filière, par cadre d'emplois, par type de recrutement, par temps d'activité : 38 agents (dont 7 agents remplaçants)

Répartition de ces agents non titulaires par sexe, par cadre d'emplois, par quotité de temps de travail : 20 agents travaillent à temps complet et 18 à temps non complet

Autre personnel présent au cours de l'année 2017

- 1 collaborateur de cabinet,
- 181 saisonniers ou occasionnels,
- 10 agents en contrat aidé CUI-CAE,
- 44 personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois,

Titularisations et promotions

- 30 agents titularisés
- 30 avancements de grade (20 hommes et 10 femmes),
- 118 avancements d'échelon (38 hommes et 78 femmes).

Nombre d'agents handicapés :

24 agents (9 hommes et 15 femmes chez les titulaires / 1 homme chez les contractuels). Soit 7% de l'effectif.

Répartition des journées d'absence par motif (hors formation, grève et absences syndicales) :

8442 journées

*Le plus beau métier
d'homme est le
métier d'unir les
hommes.*

Antoine de Saint-Exupéry

Temps de travail

307 agents travaillent selon un cycle annuel (120 hommes et 187 femmes)

133 agents travaillent le week-end (55 hommes et 78 femmes)

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ / HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Assistant(s) de prévention : 3 agents de la collectivité

Médecin de prévention : 1 agent d'une autre structure

Autre personnel : 1 agent

FORMATION

833 journées de formation suivies par les agents

Nombre d'agents occupant un emploi permanent partis en formation en 2017

- Catégorie A : 34 agents (24 hommes – 13 femmes)
- Catégorie B : 72 agents (33 hommes – 39 femmes)
- Catégorie C : 229 agents (61 hommes - 168 femmes)

Soit un total de 335 agents.

Coût de la formation :

- Cotisations versées au CNFPT : 64 837 €
- Autres organismes : 44 257 €
- Frais de déplacements : 20 101 €

RELATIONS SOCIALES ET ACTIONS SOCIALES

Conflits du travail : 68 jours non travaillés

Participation financière aux contrats de protection sociale : Santé : 36 812 €

Réunions statutaires : 5 CTP / 1 CHSCT



agglo-tlp.fr

Rapport d'activités
2017

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées